

(Session 2)

---

JOHANNESBURG – Discussion intercommunautaire – Noms géographiques au premier niveau (Session 2)

Jeudi 29 juin 2017 – 15:15 à 18:30 SAST

ICANN59 | Johannesburg, Afrique du Sud

DAVID FAIRMAN :                    Merci, Messieurs-Dames, nous allons commencer dans une minute. Nous vous invitons à prendre place, merci.

AVRI DORIA :                        Bienvenue. Nous allons commencer. Il s'agit de la deuxième partie de la discussion intercommunautaire sur les noms géographiques au premier niveau. Je suis Avri Doria, je suis ici avec le co-président du groupe de travail de PDP sur les procédures ultérieures de nouveaux TLDs, Jeff Neuman. Nous avons Dave Fairman. Nous avons également l'Institut de Consensus qui a travaillé avec nous, donc David Fairman, qui va nous aider à parvenir au consensus.

Je vous souhaite donc la bienvenue pour cette deuxième discussion dans cette salle de conférence. Je dois vous dire que quoi qu'il arrive lors de cette réunion d'aujourd'hui, il y a un cocktail à la fin.

Ceci étant, je vais passer le micro à David.

---

*Remarque : Le présent document est le résultat de la transcription d'un fichier audio à un fichier de texte. Dans son ensemble, la transcription est fidèle au fichier audio. Toutefois, dans certains cas il est possible qu'elle soit incomplète ou qu'il y ait des inexactitudes dues à la qualité du fichier audio, parfois inaudible ; il faut noter également que des corrections grammaticales y ont été incorporées pour améliorer la qualité du texte ainsi que pour faciliter sa compréhension. Cette transcription doit être considérée comme un supplément du fichier mais pas comme registre faisant autorité.*

(Session 2)

---

DAVID FAIRMAN :

Merci beaucoup, Avri. Merci, Jeff. Et merci à vous tous d'être présents. Nous savons que c'est nous qui allons vous empêcher de vous rendre au cocktail avant d'avoir terminé, ou d'aller prendre votre avion si jamais vous partez.

Nous sommes également conscients du grand intérêt pour ce sujet dans toute la communauté de l'ICANN, aussi nous espérons que vous allez rester aussi concentrés que possible et aussi longtemps que possible avec nous cet après-midi.

Brièvement, nous avons trois objectifs pour aujourd'hui. Nous souhaitons vous aider à clarifier certains des enjeux clefs que certaines parties prenantes considèrent comme étant soulevés dans le cadre des dispositions sur les noms géographiques dans le guide du candidat de 2012. Nous en avons parlé mardi et nous allons essayer de mieux nous comprendre là-dessus.

Deuxièmement, nous allons essayer de proposer un plan. Les coprésidents souhaitent proposer un plan de leadership intercommunautaire dans ce processus pour les noms géographiques. Nous vous invitons à nous donner votre avis là-dessus.

Troisièmement, nous aimerions comprendre les questions sous-jacentes soulevées par les préoccupations concernant la mise en

application des dispositions des noms géographiques. Nous allons essayer d'entrer dans le détail avec vous sur ce sujet.

Voilà donc ce que nous souhaitons faire. Alors comment allons-nous organiser notre session ? Nous allons parler des enjeux, nous allons vérifier que ce que nous vous présentons en termes d'enjeux correspond à ce que vous comprenez aussi. Nous allons ensuite parler de la conversation leadership intercommunautaire. Nous allons essayer de mener cette conversation avec suffisamment de personnes dans la salle. Ensuite, nous parlerons des options et des différentes étapes.

Encore une fois, pour ceux parmi vous qui étaient là mardi et pour ceux qui sont là pour la première fois aussi, nous espérons que cette discussion se tiendra ainsi, avec de la curiosité, avec de l'écoute. J'espère que vous serez ouverts aux autres opinions et à ce qui est un peu différent de ce que vous pensez, et puis de la motivation pour suggérer différentes possibilités. Je vous félicite pour votre état d'esprit mardi et j'espère qu'on va pouvoir continuer dans ce sens.

Au niveau de la logistique, vous allez voir qu'entre les coprésidents et moi, nous allons présenter chacun des segments, chacune des parties brièvement, puis nous nous tournerons vers vous pour avoir votre avis. Il y aura donc différentes séries et

nous allons essayer de bien respecter les délais que nous nous sommes imposés.

Nous avons des micros avec un système de numérotation. Donc levez la main et on vous apportera un micro. J'essaierai de vous écouter autant que possible. Il y aura une limite de deux minutes donc soyez brefs s'il vous plaît, ce sera très utile. Vous entendrez un « ding », donc soyez brefs s'il vous plaît, et surtout ne répétez pas ce que quelqu'un a dit. Vous pouvez simplement dire que vous êtes d'accord et passer à autre chose. Nous ferons un résumé des points clefs au fur et à mesure.

Ceci étant, je vais parler brièvement pour vous présenter ce que nous, au sein de l'équipe CBI nous avons entendu, puisque nous sommes nouveaux, pour ce qui concerne la mise en application du guide du candidat sur les noms géographiques, et vous allez me dire si nous avons bien compris et si vous avez des choses à ajouter là-dessus.

Donc je voudrais commencer par reconnaître, sans dire qu'il faut se débarrasser du passé, mais ce qui nous préoccupe par rapport au développement de l'AGB. Nous en avons entendu un certain nombre mardi et nous avons également entendu certaines préoccupations dans le cadre de nos conversations avec vous.

Même avec toute la bonne volonté du monde, il a été difficile, dans le cadre de la mise au point de l'AGB, d'intégrer efficacement les différentes recommandations, les différentes préoccupations ressorties des différentes unités constitutives, des SO et AC, à différents moments. Donc, certaines décisions ont été prises mais sans nécessairement être de bonnes décisions en substance ou dans leur approche. Les gens ont des points de vue différents sur ces décisions. C'est un peu, brièvement, ce que je souhaite faire pour reconnaître que, d'une manière générale, il y a eu une certaine confusion, un certain manque de certitude quant au processus, et donc les gens ont eu le sentiment que nous n'avions pas traité les choses de façon adéquate et que le résultat final n'est pas forcément adéquat.

Deuxième chose plus importante pour aujourd'hui et pour l'avenir : la mise en œuvre du guide. Préoccupation principale que nous avons entendue : Est-ce que le processus de mise en œuvre est équitable pour les différentes parties prenantes ?

Certains candidats se sont vus demander l'approbation sur des utilisations de noms qui selon eux n'avaient pas de signification géographiques, ce qui n'était pas conforme aux règles du guide. À l'inverse, certains gouvernements ont exprimé le fait que, selon eux, la mise en œuvre du guide, et en particulier l'accord des registres aux candidats pour les dispositions non

géographiques n'étaient pas suffisant dans la pratique et donc, ces engagements ne seraient pas honorés une fois enregistrés.

Ceci est spécifique aux candidatures qui ont été approuvées, que ce soit pendant le processus ou à la fin du processus, mais au delà de ça, certaines choses qui ne se sont jamais produites, des attentes qui n'ont pas été respectées. Certains gouvernements souhaitaient que d'une manière générale, l'AGP fournisse plus de protections pour des modalités qu'ils considéraient comme importantes du point de vue géographique, que ce soit sous forme d'objections ou sous forme d'exigences de consultation.

Encore une fois, l'idée est que l'ensemble des exigences de non-objections pour les villes devrait s'appliquer à d'autres noms géographiques.

Certains candidats auraient souhaité davantage de chaînes avec une signification géographique potentielle, surtout pour la liste 3166-1. Plus largement, ceci ne concerne pas que les candidats et les gouvernements, mais plusieurs parties prenantes de ce processus. Davantage de transparence et d'uniformité par rapport à la mise en œuvre de l'AGP.

Je vais m'arrêter là et revenir en arrière pour vous montrer encore une fois les points principaux que nous avons entendus

jusqu'à présent. Je voudrais maintenant connaître votre point de vue pour savoir si ceci reflète ce qui est important, significatif. Et puis il y a des personnes qui vont peut-être dire que ça ne représente pas un enjeu.

Donc, levez la main et on vous amènera un micro. N'oubliez pas que vous avez deux minutes, donc faites attention.

Est-ce qu'il y a des commentaires là-dessus ? La question est donc : Est-ce que ceci reflète ce qui est important pour vous ?

Oui, allez-y. Les micros sur la table ne sont pas allumés, d'accord ? Donc on utilise le micro-salle. Présentez, s'il vous plaît.

**BENEDICTO FONSECA :** Benedicto Fonseca, du gouvernement brésilien. Je souhaite d'abord vous féliciter d'avoir eu ces consultations, mais pour les gouvernements, c'était très compliqué d'être présent. Je ne sais pas si vous avez la liste des membres présents par unité constitutive, mais je pense que du point de vue des gouvernements, je pense que la participation n'a pas été très importante parce que nous étions présents dans cette salle. J'imagine aussi que les autres avaient d'autres choses à faire, mais c'était simplement pour mentionner que l'on pourrait peut-être appréhender les résultats avec parcimonie, parce que

(Session 2)

---

je pense que votre échantillon ne représente pas forcément la réalité.

DAVID FAIRMAN :

Merci. Je voudrais mettre l'accent sur quelque chose : nous ne prétendons pas avoir la réalité, et justement, la raison pour laquelle nous organisons cette séance, c'est pour que vous puissiez nous dire ce que nous avons raté. Donc j'invite tout le monde à modifier, à ajouter, à soustraire, etc.

Si vous pensez que c'est parfait, très bien, mais justement, le moment est venu de poser vos questions.

Allez-y, monsieur.

FLIP PETILLION :

Flip Petillion, je suis un avocat belge. Ce que j'ajouterais à la liste, ce sont des principes de base contenus dans les statuts de l'ICANN, comme par exemple le droit international qui devrait être respecté, appliqué, et auquel on devrait se conformer en bonne foi et en toute équité, dans la transparence – ça, vous l'avez déjà sur votre diapositive. Mais à n'importe quel moment dans le cadre de cet exercice, je vous suggère de réfléchir aux idées, aux principes, aux processus pour savoir s'ils sont



(Session 2)

---

conformes aux principes plus importants présents dans les statuts de l'ICANN.

DAVID FAIRMAN : Qui d'autre ? J'imagine que, quand même, vous n'êtes pas tous d'accord.

Emily ? Allez-y.

EMILY BARABAS : Commentaire à distance de Robin Robin Gross: Il y a également la question de la liberté d'expression - le principe des nouveaux gTLDs, il faut respecter les droits des participants, les gens ont le droit de faire référence aux gTLDs sur l'Internet, donc il y a restriction des gouvernements et de la liberté d'expression. Il faut donc que ce soit inclus.

DAVID FAIRMAN : Je voulais savoir s'il y a d'autres personnes, sinon on vous repassera le micro.

Oui ? Allez-y.

(Session 2)

---

FLIP PETILLION : Merci, j'ai oublié une chose. Flip Petillion. Autre sujet que je suggèrerais d'ajouter : à mon avis, il faut faire la différence entre les questions de substance et les processus. Si quelqu'un soulève une question, bien, ça va, mais il ne suffit pas de dire qu'on suit un processus pour traiter une objection ou quoi que ce soit. Il faut un équilibre entre les processus et la substance. Et les parties de la discussion, quelle que soit la question, doivent s'attendre à ce qu'on fasse une analyse en détail et qu'on n'en reste pas au niveau du processus.

DAVID FAIRMAN : Question pour clarifier votre point de vue. S'il y a des principes d'importance, donc les principes que vous avez cités sont des principes de processus, mais vous savez la liberté d'expression qui a vraiment une implication importante. Avez-vous une liste de ces principes de substance ou pas ?

FLIP PETILLION : Les normes, par exemple. Les normes différentielles. Les éléments que l'on peut étudier par rapport à un cas particulier. Il est très important de connaître ceci à l'avance, c'est un exercice difficile mais il est important de connaître ceci à l'avance.

(Session 2)

---

DAVID FAIRMAN :                   Merci beaucoup. Numéro 1, s'il vous plaît.

SUSAN PAYNE :                    Merci. Susan Payne. Je travaille avec les candidats de nouveaux gTLDs pour la première série.

Le deuxième point : je voulais simplement mentionner que par rapport aux chaînes à trois caractères, vous avez parlé de l'utilisation non géographique éventuelle, mais la diapositive semble impliquer que c'est avec non-objection des gouvernements. Or il y a des candidats qui souhaitent utiliser ces chaînes à trois caractères parce que ça correspond à leur marque de commerce très connue, ou alors parce que c'est un acronyme connu et très utilisé, et dans ce cas, je crois que ces candidats ne doivent pas s'attendre à des problèmes d'objection de la part des gouvernements.

DAVID FAIRMAN :                    Oui, effectivement, ce n'est pas très clair avec la parenthèse. Mais l'idée de mettre entre parenthèses visait justement à indiquer que ce n'était pas une attente universelle. Merci, en tout cas.

Numéro 4, maintenant.

(Session 2)

---

THOMAS DeHAAN : Merci. Thomas deHaan, du gouvernement hollandais. Une préoccupation qui n'apparaît pas concerne la question de base pour savoir un PDP pour les noms génériques, en particulier pour la catégorie des noms géographiques, devrait être la seule responsabilité et le seul processus PDP à suivre au sein de la GNSO, parce qu'à mon avis, la ccNSO et le GAC sont des parties prenantes équitables.

DAVID FAIRMAN : Est-ce que vous faites référence au processus de 2012 ou au processus actuel ?

THOMAS DeHAAN : Je pense que ça fait partie des leçons qu'on en a tirées.

DAVID FAIRMAN : Merci. Avons-nous autre chose ? Sinon, on passe à la suite. Mais ça c'est une question posée très directement mardi donc je veux être sûr que tout le monde est satisfait.

JONATHAN ROBINSON : Jonathan Robinson, d'Afilias. Plusieurs choses. Vos points ne me surprennent pas, donc je pense que ceci reflète assez raisonnablement ce à quoi je m'attendais. J'aime ce que Flip

(Session 2)

---

Petillion a dit comme quoi en plus il faut être respectueux et faire attention aux principes généraux de l'ICANN et j'appuierai tout travail, c'est ce que j'aime bien dans votre réflexion. Il faudrait penser un peu à la personne qui a parlé un peu juste avant moi, à ce qu'elle a dit. Tout processus utilisé doit être ouvert et inclusif.

Étant donné que je participe à la GNSO, évidemment, c'est mon point de vue, mais je vous rappelle que toutes les personnes qui travaillent à la GNSO travaillent en fait avec des processus ouverts.

DAVID FAIRMAN : Oui, nous parlerons des processus, je voulais juste vous le rappeler, tout à l'heure.

PAUL McGRADY : J'aimerais répéter ce qu'a dit Flip: il nous faut un guide prévisible et uniforme mais qui restreigne certaines choses lorsqu'il n'y a pas de lois internationales de politique publique en restreignant l'utilisation des noms géographiques et des noms génériques. Parce qu'en fait, on permet aux gens d'utiliser les noms géographiques n'importe quand. Il faut donc que ce soit transparent et uniforme dans le guide. Si ceci est basé sur des défauts de réflexion, cela n'a aucun intérêt.

(Session 2)

---

DAVID FAIRMAN : D'accord.

Allez-y, ici, le numéro 6.

SÉBASTIEN BACHOLLET : [Je vais parler français,] comme d'habitude, je dirais. J'espère que vous pourrez comprendre. J'ai l'impression qu'il y a une question avant toutes celles qui viennent d'être posées, qui est celle de savoir dans quel espace on parle.

On parle des extensions, ou on parle des extensions génériques, ou on parle des extensions de pays, ou on parle d'autre chose ? Si on parle des extensions, alors pourquoi est-ce qu'on parle de la GNSO et non pas de la ccNSO ? Pourquoi parle-t-on de l'application du guide, alors que c'est une question plus globale que celle de la mise en œuvre du guide ?

Je voulais soulever cette question au début de cette réunion parce que, vraisemblablement, on gagnerait à déjà déblayer cette question-là avant de rentrer dans le détail. Parce que si toute notre discussion ici est pour dire à la fin « il faut qu'on regarde du côté des pays et du côté des génériques », commençons par là. Merci.

(Session 2)

---

DAVID FAIRMAN :                    Merci beaucoup. Je voudrais juste reconnaître que dans le cadre de la discussion d’aujourd’hui, on voulait répondre à une question spécifique soulevée par rapport aux questions de mise en application de l’AGB 2012. La question que vous soulevez est plus large, donc la question de domaine à domaine est une bonne question et nous allons en parler après, d’ailleurs.

AVRI DORIA :                         Je crois qu’il faut répondre à cette question. La raison de celle-ci, certes les deux caractères on en parlera, mais ce sont des domaines ccTLDs, nous ne parlons donc pas des deux caractères pour l’instant. La définition c’est deux caractères ccTLDs. Le reste de l’espace, c’est gTLDs. Il est tout à fait possible qu’on en restreigne l’utilisation mais c’est la définition que nous avons, avec laquelle nous travaillons et que nous allons continuer d’utiliser.

DAVID FAIRMAN :                    Voyons si nous avons quelques questions supplémentaires puis nous continuerons. Merci.

ALEXANDER SCHUBERT :         Alexander Schubert. On parle de la série 2012, n’est-ce-pas ?

(Session 2)

---

Je ne crois pas que ce soit arrivé, mais si quelqu'un avait posé une candidature pour une ville très célèbre comme Paris ou Berlin, et qu'ils aient obtenu une lettre de non-objection, si quelqu'un d'autre était candidat pour la même chaîne pour un usage commercial en tant que marque, ce serait très logique que ce ne soit pas dans le guide.

DAVID FAIRMAN :                   Ça arrive, oui, que des candidats demandent la même chaîne.

EMILY BARABAS :                   James Blase pose une question : « Il est difficile d'évaluer l'exactitude de la liste parce qu'il n'y a pas d'exemple concret des questions qui devraient justifier l'élaboration de plus de réglementation ou la réélaboration de la réglementation existante. »

DAVID FAIRMAN :                   Nous voulons inviter toutes les personnes qui souhaitent apporter des exemples très spécifiques sur les inquiétudes qui ont été soulevées.



(Session 2)

---

JORGE CANCIO : Jorge Cancio. Je voulais juste faire un commentaire sur la distinction entre l'espace des gTLDs et des ccTLDs. Je pense que ce n'est vraiment pas clair. C'est une dispute au sein du CWG, il y avait des positions différentes. Le RFC appartient au millénaire précédent. Quand nous avons 5 TLDs génériques de premier niveau, à ce moment-là, nous avons les ccTLDs mais on ne parlait même pas d'espace gTLD avec les codes à deux caractères donc il faut mettre cela dans un contexte historique. Quand les politiques avaient été créées par Jon Postel à l'époque, il avait rajouté à cette classification que l'espace TLD serait étendu.

Il faut faire attention parce qu'il y a un historique derrière cette dispute. C'est aussi la raison pour laquelle, en 2012, les codes de pays et de territoires, les noms qui représentaient les pays et les noms analogues, les abréviations, etc., les codes à trois caractères avaient été exclus. Il y avait eu des conversations avec les gouvernements et avec la ccNSO à l'époque. Nous pouvons donc regarder l'historique des échanges qui avaient eu lieu à cette époque. Par exemple, il faudrait aussi regarder les avis du GAC de cette période.

Si nous avons une discussion intercommunautaire, nous devons respecter l'utilisation de toutes les parties de la communauté.

(Session 2)

---

DAVID FAIRMAN :                   Merci. Jeff.

JEFF NEUMAN :                   Il semble y avoir un désaccord par rapport à ce qui constitue un gTLD et un ccTLD. Bien sûr, nous avons deux organisations de soutien : la ccNSO qui s'occupe des codes pays et la GNSO qui s'occupe des domaines de premier niveau. Donc toutes les questions sur les villes, etc., qui avaient été allouées datent du rapport de 2008 qui avait été approuvé par le conseil par consensus avec l'avis de la communauté.

Ce qu'on essaie de faire actuellement, c'est de traiter la question que nous avons en tant que communauté sur le guide du candidat. On peut passer des heures là-dessus, mais je pense que nous devrions utiliser cette opportunité que nous avons d'être ensemble en ce moment pour parler des questions que nous avons, surtout sur le programme des nouveaux gTLDs.

Je ne pense pas que c'est un problème où il faut qu'on décide d'une organisation ou d'une autre. La question a été soulevée parce que des candidats se trouvaient dans la confusion par rapport à certaines politiques, si vous voulez, et que des gouvernements avaient eux aussi des problèmes avec certaines choses du guide du candidat. On a donc vu qu'il y avait des défis là. Il y avait donc des interprétations différentes, et ce que nous

(Session 2)

---

essayons de faire dans cette réunion, c'est de tirer ces questions au clair et trouver des solutions.

Nous avons une proposition dont nous allons discuter dans quelques minutes, ainsi nous pouvons voir comment aller de l'avant avec le processus de développement de la GNSO.

Je vais demander à ce que, durant cette séance, nous nous focalisions sur les défis auxquels nous faisons face, et pas sur les processus suivis pour en arriver là où nous en sommes aujourd'hui ou ceux à venir. Je pense que ce sera bénéfique parce, que quelles que soient les organisations gérant ces questions à l'avenir, nous aurons besoin de cette information. Donc si nous pouvions faire cela maintenant et ensuite parler des processus, je pense que nous pourrions ainsi progresser sur ce sujet.

DAVID FAIRMAN :                      Merci. Numéro 2, numéro 1.

BENEDICTO FONSECA :                      Merci. Benedicto Fonseca, du gouvernement brésilien.

Je voudrais appuyer ce qu'a dit le monsieur de la Suisse, nous devrions discuter des choses plus importantes. Je pense qu'il serait utile de le faire maintenant. Le cadre de travail dans

(Session 2)

---

lequel nous voulons le faire est aussi très important. Ce devrait un cadre légitime et aligné avec les procédures en place. Je suis donc d'accord avec ce que mon collègue suisse a dit. Ce cadre de travail devrait être établi. Depuis le début, nous devrions inclure de façon égale non seulement la GNSO mais aussi la ccNSO et le GAC.

PIERRE BONIS :

Pierre Bonis de l'AFNIC. Ce groupe qui a beaucoup travaillé pendant plusieurs mois, j'en suis témoin, a donné beaucoup d'informations historiques, mais a fait aussi un rapport qui n'est pas seulement un rapport historique, mais aussi un rapport sur le travail qui démontrait à la fin qu'il n'y avait pas de consensus sur diverses parties de la communauté sur ce qui devait être fait au sujet de ces codes pays.

C'est pour cela que cette question du cadre de la discussion est importante ici, parce que quand vous faites un groupe de travail intercommunautaire qui n'obtient pas de consensus et qu'ensuite, vous décidez qu'il y aura un PDP d'une organisation au sein de l'ICANN, d'autres communautés ne vont pas être très à l'aise avec ce processus.

(Session 2)

---

Donc il est bon d'en discuter et lorsque vous avez posé la question au sujet des problèmes spécifiques soulevés à partir du guide du candidat, pour les noms géographiques, il y a eu des problèmes résolus, mais pour la première fois, vous allez voir une ville ou une autorité locale qui vont obtenir des TLDs et vont travailler plus ou moins comme un ccTLD. C'est un problème auquel nous faisons face et il va falloir l'expliquer. Ce sera encore plus difficile avec les codes à trois caractères.

DAVID FAIRMAN :

Merci. Nous allons passer à Emily, au micro numéro 5, et ainsi de suite. Un micro pour Emily, s'il vous plaît.

EMILY BARABAS :

Il y a des commentaires à distance.

« L'utilisation des noms géographiques ne devrait pas être restreinte quand l'utilisation des TLDs viserait à identifier une marque et non des termes géographiques. Il ne faudrait pas, dans ce cas-là, qu'il y ait de conflit avec des lois internationales. Cela devrait inclure les chaînes de trois caractères. »

Christopher Wilkinson qui parle en son nom: "Les questions avec les implications politiques et les PDP correspondants ne devraient pas être menées par la GNSO. »

(Session 2)

---

Troisième commentaire de Robin Gross : « Les statuts de l'ICANN requièrent que l'élaboration de politiques se fasse par un processus ascendant, sinon il y a violation des statuts de l'ICANN. »

DAVID FAIRMAN : Numéro 5, puis nous récapitulerons et nous avancerons.

HEATHER FORREST : Heather Forrest. Je voudrais poursuivre sur le commentaire fait par le monsieur qui représente l'AFNIC. Il y avait beaucoup de raisons pour lesquelles le groupe de travail intercommunautaire n'a pas pu progressé. L'une de ces raisons est la suivante : ce groupe de travail avait un mandat vraiment restreint. L'une des recommandations sur lesquelles il y a eu approbation, c'était que le cadre de ce travail était vraiment limité aux noms de pays et aux territoires. Le groupe a vu que cela n'était pas utile ni productif. Il y a donc eu plus d'impact sur l'effort mis ici pour tenter de faire face aux noms qui étaient plus larges, si vous voulez. J'applaudis l'effort qui a été accompli par rapport aux résultats qu'on a eus auparavant. Ce groupe en est arrivé à cette conclusion : des efforts multiples continus, souvent en conflit au sein de la communauté, ont causé l'échec du travail de ce groupe de travail. C'est pour ça qu'il est bon de voir une salle

(Session 2)

---

comme celle-ci où il y a des gens qui viennent nombreux de nombreuses communautés différentes.

DAVID FAIRMAN :

Il y a vraiment une soif de parler dans cette salle, pour parler du processus, et nous reviendrons là-dessus dans quelques minutes.

Mais en tout premier, je voudrais revenir sur la question du moment, cette question est la suivante : y a-t-il des problèmes avec la mise en application du guide de candidature de 2012 ?

Je vais caractériser ce que nous avons entendu jusqu'à présent, parce que beaucoup de gens ont dit « Oui, les questions citées sur cette diapositive semblent refléter, du moins donner un sentiment, pour qu'il y ait plus de précision dans les exemples ». Pour beaucoup de choses citées ici, ce sont des exemples bien connus au sein de la communauté.

Nous avons entendu beaucoup de points additionnels faits pour ce qui est du guide de 2012, sur les principes qui n'ont pas forcément été reflétés dans le guide, des commentaires spécialement faits sur la liberté d'expression, sur les lois au niveau national. Nous avons aussi reçu des informations sur la question des statuts, des formes de consentement différentes, et sur si ces formes de consentement étaient bienvenues ou non.

(Session 2)

---

Donc je voudrais nommer ces questions en tant que questions qui ont été rajoutées à celles notées sur cette diapositive.

Nous n'avons pas entendu dire qu'il n'y avait pas de problèmes avec le guide de candidature, donc on a conscience qu'il y a des problèmes et que cela justifie une révision.

Sébastien.

SÉBASTIEN DUCOS :

J'ai dit, l'autre jour, qu'il n'y avait pas de problèmes. Je vais reformuler ma déclaration. Il y avait des questions, tout du moins il y avait des questions connues. Il y aura donc de nouveaux problèmes avec la nouvelle version, bien sûr. Il y a eu des problèmes, des détails, mais cela ne peut pas être résolu, si vous voulez.

DAVID FAIRMAN :

Vous verrez, nous allons continuer à travailler et nous allons faire référence aux problèmes soulevés. Nous voulons vraiment le dire et l'affirmer maintenant.

Je vais passer la parole à Jeff et Avri. Je pense surtout à Jeff pour pouvoir discuter des processus.



(Session 2)

---

JEFF NEUMAN : Merci pour cette présentation. Maintenant, vous avez déjà commencé à parler des processus, mais ce qu'on voulait faire, c'est mettre quelque chose sur la table. Nous voudrions que vous puissiez garder l'esprit ouvert, car nous avons entendu beaucoup d'inquiétudes au cours de la semaine à ce sujet.

Avri et moi aimerions donc proposer un parcours permettant de continuer et de s'occuper vos inquiétudes et travailler sur les questions posées.

Nous allons donc créer la piste de travail numéro 5 sur les noms géographiques avec un mandat. Il faudra traiter les éléments clefs et chercher des solutions. Nous sommes d'accord la notion évoquée par le monsieur du Brésil. Il devrait y avoir des co-leaders pour qu'on ait un groupe absolument équilibré. Avri et moi sommes d'accord à 100% avec cela. Les règlements des groupes de travail de la GNSO sont très souples, ainsi nous pouvons adapter les groupes de travail et les sous-groupes afin de pouvoir avoir des présidents de chacun des groupes.

Ce que nous recommandons est donc de faire fonctionner ces groupes exactement comme des groupes de travail intercommunautaires pour avoir une représentation juste par rapport à tous les groupes et que l'on ait des leaders représentant chaque groupe. Ainsi, nous pourrions travailler comme un groupe intercommunautaire.

Nous voulons donc proposer qu'il y ait un co-président pour chaque groupe sélectionné par la GNSO, un co-président sélectionné par le GAC un par la ccNSO, et un par l'ALAC. Notre but est vraiment de faire cela de façon conjointe et d'avoir une bonne participation à travers pour qu'il n'y ait pas de limite au nombre de personnes pouvant participer. Puisque nous avons entendu des inquiétudes cette semaine à ce sujet, comme quoi la GNSO pourrait amener beaucoup de gens pour déséquilibrer. Nous avons entendu ces inquiétudes donc nous proposons sur le modèle intercommunautaire. Si la communauté veut bien le faire, que nous ayons une représentation officielle, avec 5 membres du GAC provenant des différentes régions, 5 ccNSO et 5 GNSO aussi. Ainsi nous aurons une bonne représentation croisée, si vous voulez.

Le groupe de travail PDP GNSO ne vote pas, en général. Nous déterminons le consensus. Je reviendrai là-dessus plus tard. Quelquefois, nous faisons des sondages pour voir à peu près quel est le sentiment du groupe. Quand nous faisons cela, et Avri et moi l'avons beaucoup fait au sein de nombreux groupes de travail, donc si nous faisons ce genre de sondages, nous nous engageons à ce que les représentants votent durant ces sondages.

Comme je l'ai dit avant, nous essayons toujours d'obtenir un consensus, dans le monde de la GNSO, nous permettons la représentation des membres du GAC, de ceux de l'ALAC et de tous ceux qui veulent se joindre à nous. Nous ne mesurons pas seulement le consensus par le nombre de personnes, donc si vous avez 100 personnes des opérateurs de registre et deux d'une autre partie, nous ne dirons pas que 102 personnes ont voté, 100 pour et 2 contre. Nous ferons un rapport sur la base du groupe représenté.

Nous voulons vraiment essayer d'encourager une participation complète. À toutes les réunions, nous avons entendu que le GAC voulait vraiment participer au processus d'élaboration de politiques et nous sommes d'accord. Nous sommes complètement d'accord, c'est pour ça que nous entreprenons cette étape, parce que nous reconnaissons très bien cela. Ce n'est pas une inquiétude devant la GNSO, cela a aussi un effet sur la ccNSO, le GAC, l'ALAC et j'oublie peut-être quelqu'un d'autre, qui que ce soit voulant être inclus. Nous voulons que cela soit fait ainsi.

Pour les autres questions posées à propos du PDP de la GNSO, nous voulons vraiment vous entendre sur les questions que vous avez sur la structure et sur la manière dont nous allons procéder à l'avenir. Vraiment, sincèrement, nous voulons rendre cet

(Session 2)

---

environnement confortable pour que vous puissiez participer et que nous puissions résoudre ces questions.

Je vais maintenant ouvrir la parole à la salle.

DAVID FAIRMAN : Merci beaucoup. Le numéro 5, s'il vous plaît.

HEATHER FORREST : Merci, David et Jeff. Je voulais maintenant parler en tant que vice-présidente du conseil de la GNSO. Et pour ceux qui n'étaient pas là lors de la réunion du conseil de la GNSO avec le GAC, j'aimerais remettre l'accent sur notre désir d'écouter la communauté At-Large par rapport à leurs préoccupations sur leur représentation dans le cadre de ce processus.

Jeff, je crois que ce que vous avez dit reflète un certain nombre des questions soulevées lors du travail du groupe de travail intercommunautaire sur les noms de pays et de territoires, surtout en matière de représentation.

Nous savons bien, donc, en tant que conseil de la GNSO, qu'il ne suffit pas de dire que les PDP sont ouverts à tous. Ce que nous avons dit au GAC lors de notre réunion avec eux, c'est que c'était un peu créatif du point de vue de la GNSO, il fallait innover un peu pour bien intégrer la communauté. Ce que vous avez là,

(Session 2)

---

c'est un sens de présence par la communauté plutôt que ce soit la GNSO qui soit responsable de tout ceci.

Alors certains penseront que le PDP est dominé par la GNSO, et encore une fois, personnellement, en tant que vice-présidente du conseil, je crois que c'est malheureux et j'aime bien voir ce type de travail exprimé contredire ce genre de malentendus, ou plutôt ce genre d'approches. En tout cas, j'aime beaucoup ce que vous avez fait.

DAVID FAIRMAN :

Numéro 4 et numéro 2. Merci, Heather.

ALAN GREENBERG :

Alan Greenberg, président de l'ALAC. Je parle en mon propre nom mais j'imagine qu'un certain nombre de personnes à l'ALAC seraient d'accord avec ce que je vais dire.

Vous avez dit que ceci serait dirigé équitablement et que les votes et que les décisions prendraient en compte les différents participants, avec un certain équilibre, mais c'est la piste 5 avec retour vers la plénière. Donc est-ce qu'il y a des recommandations ? Est-ce que vous vous engagez à ce qu'on respecte toutes les recommandations de ce groupe ?

(Session 2)

---

J'ai quelque chose à ajouter là-dessus, mais j'aimerais bien avoir une réponse.

JEFF NEUMAN :

C'est une bonne question. Ce que je dirais, c'est que toute recommandation qui ressortirait de la piste 5 pourrait passer par tout autre processus des groupes – ces recommandations s'élaboreraient de manière entière, puis on en parlerait au GAC, qui ensuite aurait à fournir un avis. Ensuite, l'ALAC pourrait avoir un avis à donner par la suite. La ccNSO pourrait également utiliser ses propres processus pour fournir son propre avis.

Je ne peux pas m'engager au nom de tout le groupe de travail et je vais bien sûr ramener cette question pour voir si on peut se mettre d'accord là-dessus, mais de mon point de vue personnel, en tant que participant qui gère ce groupe de travail, ce serait ma recommandation. Donc que le groupe de travail dans son ensemble adopte ces recommandations puis les fasse remonter au conseil pour les faire remonter au conseil d'administration. Mais je ne peux pas vous promettre, en toute honnêteté, que c'est ce qui va se passer. Par contre, je vais faire tout mon possible, tout ce qui est sous mon contrôle pour m'assurer qu'on aille dans ce sens.

(Session 2)

---

AVRI DORIA : J'aimerais ajouter quelque chose. Je ne m'imagine pas que nous soyons suffisamment stupides, en ayant vraiment la coopération et l'investissement de toute la communauté, ce qui permet de faire tomber les frontières, pour en fin de compte tourner le dos à tout ceci. Imaginez un peu ce qui se passerait dans la communauté, la réaction. Alors même s'il n'y a pas de statuts, encore une fois, même avec le CCWG il n'y avait pas de garanties que ce serait accepté. Donc il n'y a pas de garanties, mais je ne peux pas imaginer la folie qui se produirait si effectivement, après tout le processus, il y avait un rejet.

DAVID FAIRMAN : Vous aviez quelque chose à ajouter ?

ALAN GREENBERG : Oui. Donc, effectivement, la suite, c'est que le conseil doit garantir d'accepter. La différence entre le CCWG et ceci, c'est que les chartes, les résultats doivent être ratifiés par chacun des groupes, sachant que le conseil n'agira pas faute de ratification, selon toute vraisemblance. C'est quand même une petite différence, subtile mais qui fait la différence.

(Session 2)

---

JEFF NEUMAN : Écoutez, Alan, au CCWG, on va repartir dans les autres groupes pour approbation. Donc même si le CCWG adopte quelque chose, si la ccNSO, l'ALAC ou la GNSO dit non, s'il y a rejet – en fait, j'aimerais reparler de la charte qui vous préoccupe. Si nous rédigeons, par exemple, un travail pour la piste 5 et qu'ensuite, on s'assure que chacun des groupes approuve ce travail, ce cadre de travail, je ne veux pas utiliser le mot de charte parce que c'est pour tout le groupe, à ce moment-là, on aura une couche supérieure de confort pour ainsi dire ?

DAVID FAIRMAN : Est-ce que c'est une question pour Alan ?

JEFF NEUMAN : Oui.

ALAN GREENBERG : Je pense que ce serait une discussion intéressante au niveau de l'ALAC. Je ne vais pas prédire le résultat de cette discussion, mais tous les niveaux de garantie sont importants.

DAVID FAIRMAN : Numéro 2 d'abord. Allez-y, monsieur.



(Session 2)

---

JORGE CANCIO : Jorge Cancio. Je ne sais pas comment m'occuper de la question du temps, mais cette proposition fait l'hypothèse que tous les sujets font partie de la mission de la GNSO. C'est quelque chose que nous n'avons pas encore résolu, cette question, donc je pense que nous allons trop vite.

Nous devons avoir une discussion intercommunautaire là-dessus, et ensuite on pourra décider du moment et de la manière de discuter des différentes questions. On ne peut pas se précipiter dans un sous-groupe de la GNSO, un groupe de travail PDP simplement sur la base d'une confiance.

Bien sûr que nous faisons confiance aux co-présidents, ce n'est pas la question, mais cela comprend quand même un certain nombre d'hypothèses qui ne sont pas claires et qui ont des conséquences telles que si on passe par le processus d'élaboration de politiques de GNSO, l'hypothèse est qu'on appliquera des PDP du cadre de travail de la GNSO, c'est ce qui en ressortira.

Deuxième chose. Si toutes les garanties, si vraiment on compose un CCWG, pourquoi ne pas faire un vrai CCWG ?

Vous savez, si c'est un canard, ça en a l'air, ça vole comme un canard, ça fait le même bruit qu'un canard. Ne parlons pas de pigeon qui ressemble à un canard, à ce moment-là.

(Session 2)

---

Donc s'il vous plaît, faisons les choses correctement et essayons de résoudre les questions préliminaires, à savoir quand discuter de ceci, comment discuter de ceci.

DAVID FAIRMAN : On va revenir à Jeff, et je vous rappelle que vous pouvez répondre à plusieurs questions en même temps.

AVRI DORIA : Non, je vais répondre maintenant. Je comprends votre désir d'avoir une discussion plus large. Pour l'instant, nous avons des statuts qui définissent nos responsabilités. Nous avons une charte du groupe de travail qui nous dit que nous avons un ensemble de questions à résoudre. Nous avons décidé que pour résoudre ces questions, il fallait avoir une discussion intercommunautaire.

S'il y a un souhait parmi certains groupes ici de faire une pétition auprès du conseil pour avoir d'autres discussions, ça ne dépend pas de nous, ça n'est pas en notre pouvoir. Notre travail, c'est de prendre le PDP qui a été rédigé dans le cadre des rôles de la GNSO et d'essayer de répondre aux questions autant que possible.

(Session 2)

---

Notre tentative a pour but de discuter de ceci avec vous pour continuer. Nous allons continuer à essayer de le faire. Cela ne fait pas partie de notre mission, nous n'avons pas le droit de réattribuer, de changer les statuts. Notre mission est vraiment restreinte au travail qui nous a été demandé.

Très bien, vous nous dites que les choses devraient être différentes, mais peut-être souhaitons-nous que la réalité soit différente et peut-être arriverons-nous au point où nous pourrions procéder de la sorte. Je ne vous dis pas le contraire. Mais par rapport au travail, aux rôles, aux responsabilités qui nous ont été attribuées telles qu'elles existent actuellement, c'est le travail que nous avons à faire, et nous aimerions le faire avec des personnes qui collaborent.

DAVID FAIRMAN : On va laisser Jeff répondre. Peut-être que vous voulez revenir à la question suisse.

JEFF NEUMAN : La seule chose que je souhaite ajouter à ça, c'est qu'actuellement, dans les statuts de l'ICANN, il n'y a pas de CCWG. C'est un véhicule qui a été utilisé pour fournir des recommandations sur certaines choses telles que la redevabilité, mais en matière de politiques qui ont un impact sur

(Session 2)

---

les gTLDs, le seul moyen que nous ayons, donc Avri et moi, c'est par le processus d'élaboration de politiques de la GNSO.

S'il y a une question plus large, et il semblerait que ce soit le cas, à ce moment-là, c'est peut-être quelque chose que le conseil d'administration doit traiter. Je pense que les points de vue sont clairs, mais il me semble que pour vraiment satisfaire les gens sur cette question, il faudrait peut-être que le CA s'en occupe, s'occupe de la juridiction des différentes unités constitutives, organisations de soutien et comités consultatifs. Cela prendra du temps.

Entretemps, nous avons des questions de substance que nous devons traiter, et donc nous communiquons avec la communauté, c'est ce que vous nous avez demandé, pour essayer de voir si nous pouvons nous occuper de ces questions, quels que soient les titres des groupes, de manière à ce que nous puissions tous aller de l'avant et agir en tant qu'entité multipartite.

DAVID FAIRMAN :

Notre collègue de la Suisse. Jorge, on vous redonnera la parole plus tard.

Numéro 6, s'il vous plaît.

(Session 2)

---

ASHLEY HEINEMAN : Merci. Ashley Heineman, du gouvernement des États-Unis, représentante au GAC. Je voulais simplement vous féliciter pour votre effort de bonne foi, en tout cas c'est que je vois et j'apprécie.

Je ne parle pas au nom du GAC, mais je sais que plusieurs d'entre nous au sein du GAC ont remarqué un certain nombre de reprises qu'on aurait aimé participer au processus PDP. Il y a, bien sûr, des problèmes pour que ce soit fait efficacement, donc j'apprécie que vous ayez examiné ceci, que vous ayez proposé un moyen éventuel pour l'avenir, de façon à ce que le GAC puisse participer à un processus PDP cette fois-ci. C'est quelque chose que j'aimerais que tout le monde envisage, j'aimerais que les gens essaient de participer.

J'ai une petite question. Je pense que j'ai la réponse, mais en matière de leadership et des représentants de chaque groupe, cela ne limite pas la participation en lui-même, n'est-ce pas ? C'est uniquement une question quant au nombre de leaders ?

Maintenant, pour l'aspect intercommunautaire, il faudra trouver un moyen de prévoir les réunions de sorte que les membres du GAC puissent participer activement à la conversation. Cela fait partie du PDP bien sûr, mais il y a ce caractère

(Session 2)

---

intercommunautaire donc il faut que les gens aient le temps de participer aussi. Il faut qu'on prenne ceci en considération.

DAVID FAIRMAN : Un commentaire là-dessus ?

JEFF NEUMAN : Oui. Je crois que c'est uniquement les leaders qui sont au nombre de quatre, mais les représentants peuvent être plus nombreux.

Effectivement, les pistes de travail fonctionnent généralement de la manière suivante: l'équipe de leaders décide des horaires, des étapes, etc., donc ce n'est pas quelque chose qu'Avri et moi allons déterminer. Ce n'est pas quelque chose que le groupe de travail de PDP contrôlera.

DAVID FAIRMAN : Numéro 5.

LORI SCHULMAN : Bonjour. Lori Schulman. Je parle en mon propre nom. C'est la première fois que je vois ceci donc je ne peux pas encore donner de point de vue de mon organisation, de toute évidence, mais ma réaction à ça, c'est l'espoir. Je suis très positive. J'aimerais

remercier les présidents d'avoir trouvé cette solution, je suis tout à fait d'accord. Tout ceci est dans l'esprit d'un travail communautaire. Vous savez qu'avec l'IANA, nous avons réussi à atteindre nos objectifs de manière intercommunautaire, donc c'est une très bonne chose, nous allons dans le bon sens.

Mais j'ai quand même un commentaire et une question. Je commence par le commentaire. Sur la base de ce qui a été dit par la Suisse, je suis d'accord, c'est vrai qu'on dirait que c'est un CCWG, l'histoire du canard, etc., mais je pense qu'on pourrait déjà commencer et ensuite évoluer au fil du temps vers quelque chose qui fonctionne peut-être mieux, mais je veux pas qu'on interrompe le travail parce qu'on n'est pas d'accord pour aller de l'avant en tant que communauté.

Maintenant ma question. Je suis beaucoup les questions sur l'ICANN, mais je ne suis pas non plus quelqu'un qui suit vraiment à fond les noms géographiques, je ne suis donc pas tout. Il y a peut-être quand même d'autres groupes de travail qui travaillent là-dessus, me semble-t-il. Je sais qu'il y a des groupes de travail qui s'occupent des codes à deux caractères au deuxième niveau. Je veux m'assurer de bien comprendre. Est-ce que ce travail remplace ce qui se passe autre part dans la communauté ou est-ce que c'est combiné ? Est-ce qu'il y a des

(Session 2)

---

questions posées en parallèle dans d'autres groupes, dans d'autres forums ?

JEFF NEUMAN :

Merci, Lori. Par rapport à votre question, pour l'instant – alors, attendez, je reviens un peu en arrière – il y a un groupe de travail intercommunautaire sur l'utilisation des noms de pays et de territoires. Leur travail, me semble-t-il, est terminé. Ils ont livré leur rapport final.

Il y a un autre groupe au sein du GAC en lui-même qui s'appelle, je ne me souviens pas du titre, mais c'est le groupe de travail géographique, quelque chose comme ça. Eux aussi parlent de cette question, mais c'est un groupe interne au GAC. Bien sûr, tout groupe interne peut poursuivre son travail, ce n'est pas un problème.

Pour l'instant, donc, cette question fait partie de notre charte, donc du groupe de travail sur les procédures ultérieures, et il n'y a pas d'autre travail intercommunautaire ou au niveau des SO, donc il ne devrait pas y avoir de chevauchement, en principe.

DAVID FAIRMAN :

Numéro 1, s'il vous plaît.



(Session 2)

---

THOMAS DeHAAN :

Thomas DeHaan, gouvernement des Pays-Bas.

Par rapport à la conception de ce document qui n'est pas un petit pigeon mais pourrait vraiment devenir un gros canard, cela me surprend toujours, parce que le réflexe, c'est « non, ce n'est pas dans les statuts, on ne peut rien faire ». Je respecte les statuts, bien sûr, ce sont des règles importantes, mais avec le CCWG, nous avons montré que nous pouvons être créatifs avec la création de ces groupes. Donc à mon avis, il serait bon de trouver une charte entre ces différentes organisations que vous avez mentionnées, avoir des dispositions prises et puis on peut toujours, bien sûr, laisser ce PDP se développer au sein de la GNSO, mais soyons créatifs.

DAVID FAIRMAN :

noter.

Effectivement, c'est une suggestion intéressante, je voulais le

JORGE CANCIO :

Jorge Cancio, Suisse. Je crois qu'il faut être clair. Ce n'est pas un souhait un peu nébuleux sur le processus. Si on prend le processus GNSO, si on prend le chemin GNSO, on est dans des dispositions contractuelles qui correspondent, dans une certaine mesure, aux gTLDs, et nous avons déjà des problèmes, comme cela a été mentionné avant, comme pour .SUISSE, nous

(Session 2)

---

avons déjà des problèmes là-dessus. Donc comment se fait-il que nous ayons ce type de politique, ce type de cadre ?

Notre TLD est un TLD local, il dessert une communauté locale, donc la différence est vraiment au cœur de la question. Le .CH pour la suite, comment se fait-il qu'il n'ait pas d'obligations à avoir un arrangement au niveau des contrats avec l'ICANN ? S'il est libre de définir ses politiques au niveau national, comment se fait-il que le nom de pays, le .SUISSE, doit ou devrait respecter le cadre, les politiques de la GNSO ? C'est vraiment une question de seuil. Il faut en parler au sein d'un réel CCWG. Utilisons un canard et pas un pigeon.

JEFF NEUMAN :

Merci, Jorge.

Donc, Jorge, les questions que vous évoquez, c'est quelle est la question d'un gTLD par rapport à la définition d'un ccTLD ? Également y-a-t-il d'autres types de domaines qui ne soient pas actuellement examinés par la structure ?

Même si je comprends ce que vous êtes en train de dire, en fin de compte, notre groupe de travail n'a pas à répondre, à dire si quelque chose est un ccTLD ou un gTLD. En théorie, on peut répondre à cette question autre part.

Ce que notre groupe essaie de voir, c'est s'il s'agit d'un gTLD, voici quelles sont les règles. Pour ce que vous avez dit concernant les communautés locales, je comprends tout à fait, mais si on commence à aller dans cette direction, cela revient à dire que le .PHARMACIE est redevable à la communauté des pharmacies. Certes, ils ont des règles, des restrictions, c'est vrai, par rapport à leur communauté, mais il existe d'autres TLDs qui pourraient dire la même chose.

On ne peut pas aller dans ce sens, pour l'instant, au niveau de la GNSO. C'est une question constitutionnelle et donc, si c'est quelque chose qui est souhaité, je pense qu'on pourrait peut-être faire quelque chose au niveau du conseil d'administration de l'ICANN, je ne sais pas quel est le mécanisme qui pourrait exister pour ça.

Mais encore une fois, je vous incite réellement à tirer profit du travail. Le travail va être effectué au niveau de la GNSO. Nous vous demandons de nous aider et de participer. Sinon, en dehors de ça, bien sûr, j'essaie de comprendre ce qui vous préoccupe mais nous ne pouvons pas répondre à votre question, à savoir si c'est un ccTLD ou un gTLD.

J'aimerais quand même comprendre. Est-ce que le GAC pense que c'est une question, ou est-ce que c'est le point de vue de la

(Session 2)

---

ccNSO ? J'aimerais savoir si c'est uniquement des personnes individuelles. Je voudrais juste clarifier.

DAVID FAIRMAN :

Le collègue de la Suisse, voulez-vous répondre ?

JORGE CANCIO :

Je ne suis pas là pour représenter le GAC dans son ensemble. Comme vous le savez, cette proposition nous est parvenue cette après-midi. Ce que nous avons, c'est un avis et l'avis de la préparation précédente disait que ce genre de noms de pays ou de territoires en trois caractères ne devraient pas être géré par l'espace gTLD. Le principe est toujours en place et vous le savez puisque ça a été une conversation au sein du CCWG UCTN. La ccNSO aussi a quelque chose à dire là-dessus.

Je comprends que vous êtes seulement les co-présidents du groupe de travail PDP, et si vous continuez dans ce sens et en disant « voilà, c'est comme ça ou rien du tout », même si c'est une bonne manière pour vous de participer, mais que nous prenons des choses pour acquises et que cela nous amène vers une destination finale ainsi, cela ne peut pas se faire maintenant que nous avons un effort du CCWG qui nous amène au bout en six mois ou plus. Il faut voir comment nous pouvons gérer cette question.

(Session 2)

---

DAVID FAIRMAN : Je vais demander à Avri de répondre, ensuite nous avons les personnes aux micros numéro 2, 4, 6, et 1.

AVRI DORIA J'ai besoin de répondre à cette question. Il faut comprendre que nous avons des limites dans ce que nous pouvons faire. Nous avons essayé le CCWG, et nous n'avons pas pu obtenir de consensus pour faire le changement, donc nous en sommes restés là. Comment ce CCWG en est arrivé à un consensus communautaire sur le changement des choses, si c'était le cas, nous aurions une conversation différente mais ce n'était pas le cas.

Je voudrais donc aussi demander quel est l'avis du GAC qui avait été accepté par le conseil et qui dit exactement que cela ne concerne les gTLDs. Je sais qu'il n'y avait aucun avis accepté par le conseil disant que les noms géographiques ne sont pas des gTLDs. J'aimerais qu'on clarifie ce point.

JORGE CANCIO : Oui, je pense que cela veut dire qu'il faut qu'on ait des conversations plus longues sur ce sujet. Nous ne parlons pas du conseil, nous parlons des différentes parties de la communauté.

Qu'est-ce qu'a fait le conseil AGB après avoir entendu le GAC et la ccNSO ? Ils ont exclu ces noms de l'AGB. Ils ont donc un peu accepté l'idée qu'il y avait un problème.

Si nous voulons vraiment arriver à un accord entre nous, nous ne pouvons pas résoudre ça cet après-midi, nous devons faire des efforts et travailler avec un CCWG où nous serons à l'aise.

Bien sûr, les autres CCWG qui ont travaillé sur ces problèmes ne sont pas arrivés à un consensus, mais cela ne veut pas dire que, dans ce cas-là, on va seulement en retirer une possibilité ou une possibilité partielle et oublier les autres parties du travail. Il y a d'autres problèmes, vous le savez, on le sait tous, par rapport à ce qui s'est passé l'année dernière, à propos de la transition IANA, la redevabilité et les problèmes avec le GAC.

Mais maintenant, nous devons faire les choses mieux, nous pouvons mettre en place des délais et nous devons faire les choses d'une meilleure manière. Je parle en mon nom.

DAVID FAIRMAN :

Nous avons d'autres personnes qui veulent parler, mais j'ai l'impression que nous avons entendu des opinions et je n'ai pas envie qu'on commence à se répéter.

Voilà ce qui a été dit jusqu'à présent, à mon avis, les choses claires.

En premier, il y a un PDP en cours sur les procédures ultérieures sous la GNSO qui doit traiter l'utilisation des noms géographiques au premier niveau. Il y a donc une proposition sur la table de la part des co-directeurs pour essayer de faire que le processus soit inclusif autant que possible.

Il y a donc un accord de principe qu'un groupe intercommunautaire serait une bonne idée.

Il y a aussi une question qui dépasse l'autorité de ce PDP et cela serait que le meilleur format, ou le meilleur forum, serait d'avoir une meilleure structure mise en place, que ce soit un groupe de travail intercommunautaire sur ce qui n'a pas encore été fait ou sur ce qui a déjà fait, mais cet ensemble de questions traitent de ce qui est un PDP ou ne l'est pas.

Si quelqu'un a une autre option à proposer, mais encore une fois, nous n'allons pas revenir sur tout ce qui est déjà clair. Il y a un PDP, un effort intercommunautaire qui pourrait être une bonne idée, et c'est une question ouverte si ce groupe pourrait vraiment être la meilleure chose pour le PDP ou non.

Notre collègue du Brésil, voulez-vous prendre la parole ? Micro numéro 2.

(Session 2)

---

**BENEDICTO FONSECA :** Benedicto Fonseca, Brésil. Je voudrais juste m’assurer que j’ai bien compris. Je vois qu’il y a vraiment une compréhension des bénéfices et qu’ainsi, on pourrait fournir des informations au départ du processus. D’un autre côté, je vois qu’il est question de défis potentiels sur le sujet dont nous parlons. La question elle-même n’est pas forcément une question à résoudre maintenant, cela doit se faire avec plus d’exactitude. Donc il faut que les choses soient discutées dans plusieurs organisations, il faut aussi parler de la manière dont on va prendre une décision. Entre les réunions que nous avons eues cette semaine et aujourd’hui, nous avons été engagés dans d’autres questions.

L’une des choses dont je voulais parler, c’est la session que nous avons pour discuter des priorités. Les AC et les SO se sont plaints d’avoir de nombreuses choses à faire, donc je pense que la discussion devrait être guidée par le fait qu’on doit comprendre qu’il y a des priorités à suivre. Si je comprends bien, pour cette réunion, nous ne voulons pas en discuter et il est impossible de parvenir à une solution.

Si je peux poser une autre question, ce serait celle-ci : qu’anticipez-vous comme résultats de cette discussion ? Avez-vous une réponse à la fin de cette réunion ou bien avez-vous



(Session 2)

---

besoin de temps pour digérer tout ce qui a été dit et parvenir à une réponse ?

J'aimerais bien que l'on passe à la substance de la discussion parce que je pense que ça nous donnerait des points de clarification sur le sujet. Nous avons besoin de plus de temps pour arriver à une réponse plus complète. Merci.

JEFF NEUMAN :

Notre proposition pour aller de l'avant serait la suivante : bientôt, nous allons publier une notice pour que des leaders soient sélectionnées dans chaque organisation. Ensuite les co-directeurs vont se rassembler et discuter des processus. Bien sûr, cela comprendrait un accord sur une charte, un cadre de travail. Voici le plan pour pouvoir travailler et avancer.

Avri et moi, au nom du groupe de travail, avons un processus que nous devons utiliser pour répondre aux questions. Nous ne pouvons pas le faire nous-mêmes. En théorie, nous pourrions mais nous espérons avoir un environnement plus inclusif, si vous voulez. Rien de ce qui se fera dans le cadre du PDP ne peut prévenir ce que le GAC fera. La ccNSO et l'ALAC pourraient aussi faire leur propre PDP. Je voudrais que ce soit clair.

Donc pour le rapport, je voudrais dire que même une fois le travail de ce groupe terminé, cela passera par le filtre du conseil

(Session 2)

---

de la GNSO, mais les processus de la GNSO, que je connais très bien, j'ai d'ailleurs aidé à la création de ce processus, et je voudrais dire que le conseil n'agit pas comme un filtre au niveau de la GNSO, mais s'assure que les processus sont bien suivis.

Je ne sais pas comment l'expliquer mieux. Ce n'est pas ce qu'on appelle une révision, ils ne font pas une révision totale, c'est juste un mécanisme pour nous assurer que les processus mis en place sont suivis, et par la suite, renvoyer cela vers le conseil. Ce n'est pas un filtre.

DAVID FAIRMAN : Est-ce que vous avez l'intention de résoudre cette question [d'ici à la fin de cette réunion] ?

JEFF NEUMAN : Oui, nous voulons commencer le processus. Je pense que cette décision peut être prise à n'importe quel moment. Nous avons envoyé des invitations à chaque groupe en leur expliquant ce que nous voulons faire pour avancer. Je suppose que certains groupes, en interne, vont voir si c'est acceptable et s'ils veulent participer. Mais puisqu'il y a déjà une charte de travail par la GNSO, et que la GNSO a eu des conversations assez substantielles, nous savons qu'il faut continuer.

(Session 2)

---

DAVID FAIRMAN :                    Nous avons peu de temps, donc nous devons passer aux personnes aux micros numéro 4, numéro 6, numéro 1 et numéro 5. Et numéro 2, encore une fois, Emily. S'il vous plaît, ne rabâchez pas la même chose. Si vous avez quelque chose à ajouter, faites-le.

Numéro 4, s'il vous plaît.

ALAN GREENBERG :                Si je me souviens bien, le CCWG a donc publié son rapport final sans avoir conclu sur la question, mais il a également réalisé que s'ils l'avaient fait, cela n'aurait pas eu d'impact, parce qu'il n'avait pas le pouvoir ou l'autorité d'un PDP GNSO ou d'un PDP ccNSO.

Il faut déléguer le travail efficacement à un groupe de travail intercommunautaire. Le groupe doit passer par l'autorité des statuts de chaque groupe. Cela inclut le GAC, la GNSO ou l'ALAC qui doivent être d'accord avec les résultats. Ce n'est pas un processus simple et quel que soit l'accord que vous obtenez de ce processus, ça n'a pas l'autorité ni le rôle d'un PDP.

(Session 2)

---

JORDYN BUCHANAN : Jordyn Buchanan, avec Google. Tout d’abord, je suis un peu frustré d’entendre autant de choses au sujet des processus alors qu’on essaie de rassembler la communauté et de faire des progrès. Il serait bon de le faire.

Reconnaître les questions soulevées par les représentants des pays, je pense que c’est une excellente chose. Il faut reconnaître que, d’une certaine manière, il y a des identifiants géographiques qui pourraient être utilisés dans le contexte générique ou dans des cas où il s’agit clairement de gTLDs.

Si une marque, par exemple, comme on l’indiquait tout à l’heure, même avec l’accord de l’autorité pertinente, pourrait continuer à utiliser cette marque pouvant être aussi un identifiant géographique.

Donc dans tous les cas, il faudrait un contrat avec l’ICANN. Il faut absolument, de toute façon, quelles chaînes peuvent être déléguées en tant que gTLD, et cela devrait faire partie du processus de la GNSO, de son PDP. Ce groupe pourrait donc répondre à cet ensemble de questions.

Séparément, la communauté des gouvernements pense qu’il y a des TLDs qui n’existent pas aujourd’hui, que ce soit à deux ou trois caractères. Je pense que c’est une discussion qui pourrait avoir lieu, mais vous devez en discuter. Ainsi, cela devrait se

(Session 2)

---

passer ici. Sinon, il faut savoir dans quel forum on va pouvoir en discuter.

JONATHAN ROBINSON : Je serai bref. J'ai essayé d'écouter les inquiétudes et les objections de tous, mais je voudrais encourager tout le monde à penser clairement avant de faire des commentaires de bonne foi ou des suggestions avec de bonnes intentions. Il semblerait qu'il y ait quand même une bonne tentative de faire les choses, mais il faut que chacun revienne vers leur groupe et trouve un mécanisme potentiel pour qu'on puisse avancer et résoudre ce problème.

DAVID FAIRMAN : Numéro 5, numéro 2, puis Emily.

HEATHER FORREST : En tant que membre de la GNSO, je suis très inquiète, parce que jusqu'à présent, on a entendu des gens dire qu'ils voulaient participer au PDP mais ne le pouvaient pas. On a eu plusieurs cas aujourd'hui où on nous a dit « on ne veut pas participer au PDP », et on doit donc se charger de cela aussi vite que possible.

(Session 2)

---

DAVID FAIRMAN :                   Merci.

ALEX CORENTHIN :               Ma problématique, c'est que justement on joint toutes les communautés autour de ce PDP, donc ma problématique est la suivante : tout à l'heure, j'ai entendu Avri partir du principe que, de toute façon, les idées sont déjà définies dans le RFC. Si on part du principe que tout a déjà été défini, peut-on réellement sortir de cette discussion ?

Ce groupe n'a un sens que si, lorsqu'on se rassemble, on repart sur des définitions claires de ce qui représente l'identité d'un pays. Je pense que c'est quelque chose qui pose au niveau des gouvernements, parce que quand on parle des trois extensions, si je regarde l'ISO, c'est marqué « country code three letters » et « country code two letters ». Ça nécessite peut-être qu'on ait une base ouverte et que la GNSO accepte que cette base soit ouverte, ce qui permettrait réellement d'entamer les discussions. Je vous remercie.

DAVID FAIRMAN :                   Merci. Emily, vous voulez prendre la parole ?

(Session 2)

---

EMILY BARABAS : Une question de Ashley Graham : « Concernant la question sur les unités constitutives pour voir si elles sont satisfaites de ce qui se produit, quelle est l'unité constitutive qui pousse pour qu'il y ait un changement ? Est-ce que les problèmes des guides de candidature ont été couverts ? Voici ma question : est-ce qu'on devrait faire des règlements généraux qui traitent ces cas spécifiques ? Nous faut-il des exceptions aux réglementations ? Il semblerait qu'il s'agisse d'une tentative de satisfaire des cas très limités, donc nous faut-il changer les réglementations pour pouvoir satisfaire des parties spécifiques ? On devrait tout d'abord répondre aux inquiétudes de la communauté. »

DAVID FAIRMAN : Merci. Chers collègues, nous allons faire une pause dans quelques instants. Alors, quelques petites réflexions et ensuite, je repasserai la parole à Jeff et Avri pour qu'ils donnent également leur point de vue.

Je crois qu'il est important de faire la distinction, comme l'a fait notre collègue du Brésil et il a raison, entre les préoccupations de mission d'ordre général, les préoccupations sur une participation équilibrée et les préoccupations sur des questions de substance – il y en a, certes, pas un grand nombre.

(Session 2)

---

Le seul commentaire supplémentaire que je souhaite faire maintenant, c'est attendez, par rapport au processus. Parlons de la substance, parce que lorsqu'on passera en revue les questions de substance, cela pourrait permettre de changer un peu la façon dont on aborde les processus, nos réflexions sur les processus.

Jeff, avez-vous quelque chose à dire avant la pause ?

JEFF NEUMAN : Non. Nous avons une heure pour la pause donc restons là-dessus et nous parlerons de la substance après.

DAVID FAIRMAN : Nous avons 5 minutes de retard. Jeff et Avri, que voulez-vous faire ?

AVRI DORIA : On va faire une pause de 15 minutes.

DAVID FAIRMAN : On se retrouve dans 15 minutes, à 17 :05 donc. Merci beaucoup.

[PAUSE]





(Session 2)

---

AVRI DORIA :                                   Messieurs-Dames, nous allons commencer dans une minute.  
Merci.

DAVID FAIRMAN :                           Alors, nous allons reprendre. Voyons. Chers collègues, merci  
d’être de retour, merci à ceux qui ont pu rester. J’espère que  
vous allez vraiment rester avec nous, à la fois physiquement et  
mentalement.

Nous allons donc passer en revue deux questions de substance  
sur le traitement des chaînes de signification géographique  
importantes. On voudrait avoir votre avis.

Voilà un ensemble de questions qui, selon nous, ressortent des  
questions liées à la mise en application du guide de candidature  
et du processus d’élaboration de politiques.

Alors, nous avons les questions que vous voyez à l’écran, je ne  
vais pas les lire à voix haute. Nous allons passer en revue  
chacune d’entre elles et pour chacune, nous allons essayer de  
voir quelle est la réponse donnée dans le guide du candidat.

Ensuite, il y aura d’autres options que nous avons entendues et  
que nous allons vous présenter sans implication d’exhaustivité.  
Puis nous vous demanderons votre point de vue sur votre

(Session 2)

---

réponse pour chacune de ces questions, et également quelles options nous devons ajouter.

Jeff et Avri vont répondre chacun leur tour par rapport à l'AGB, puis je modérerai la séance.

AVRI DORIA :

Alors, à votre avis, qu'est-ce qui fait qu'une chaîne est un nom géographique ?

L'AGB 2012 définit deux caractères ASCII sur la liste ISO-3166-1, trois caractères ASCII ISO 3166-1, les noms de pays et de territoires sur la liste et les pays qui sont connus. Si vous avez lu l'AGB, vous savez que le langage est beaucoup plus complexe, mais voilà les bases.

Les lieux sous-nationaux sur la liste ISO 3166-2, les noms de capitales et de territoires, les noms de villes, les régions sur la liste de l'UNESCO ou sur la liste de division statistiques de l'ONU.

DAVID FAIRMAN :

Voilà ce qu'il y a dans l'AGB. D'autres points de vue sur ce qui peut constituer une chaîne considérée comme un nom géographique.

Premièrement, oui, ça a été le cas assez souvent dans l'AGB, utiliser des listes non-ICANN avec des validateurs externes crédibles, avec une liste mise à jour régulièrement, ce sera ça la liste des noms géographiques, et c'est tout.

Ensuite, pour la catégorie des villes qui ne sont pas des capitales. C'était une des catégories de l'AGB, dans la liste d'Avri, il n'y avait pas de référence à une liste externe. Selon cette option, l'idée est de faire référence à une ou plusieurs listes mises à jour régulièrement déterminée non-ICANN de villes qui pourraient se qualifier. Il y a une liste des Nations Unies pour les villes de plus de 100 000 habitants. On pourrait utiliser la liste des villes de l'UNESCO, etc. Donc avoir quelque chose de spécifique dans l'AGB.

Troisièmement, une approche différente de ce qui a été utilisé dans l'AGB, complètement différente. Créer un référentiel unique de noms géographiques dans lesquels les gouvernements pourront placer n'importe quel terme géographique important à leurs yeux tant qu'il existe une base légale, un raisonnement logique déjà existant dans les gouvernements. Cette liste pourrait être entretenue par l'ICANN.

Nous vous donnons la parole. La question est la suivante : est-ce que ce vous avez dans l'AGB est très bien, est-ce suffisant et est-il inutile d'en reparler ? Ou alors s'il faut en parler, des

(Session 2)

---

commentaires sur ces options ou sur d'autres options que vous souhaitez suggérer. C'est à vous.

Numéro 6.

ANRIETTE ESTERHUYSEN : Anriette Esterhuysen, d'Afrique du Sud.

Question spécifique : pourquoi faut-il que ce soient uniquement les gouvernements qui puissent proposer quelque chose à inscrire au référentiel ?

DAVID FAIRMAN : Je ne vais pas répondre à la question, si quelqu'un veut le faire, très bien.

Un autre commentaire ?

L'AGB, c'est bien, pas la peine d'en reparler. Des commentaires sur ces suggestions.

Notre collègue suisse.

JORGE CANCIO : Jorge Cancio. Je crois que les dispositions de l'AGB sont compromises. Les noms géographiques y sont clairement définis, mais c'était un compromis. Il semblerait quand même

(Session 2)

---

manquer quelque chose, parce que dans ces cas, en tout cas c'est mon point de vue, avec le peu de preuves que nous ayons actuellement sur la table, il y avait donc des problèmes avec d'autres noms importants au niveau géographiques. Il n'y a pas vraiment eu de proximité entre le candidat et l'autorité publique correspondante, ce qui a créé des problèmes.

Je crois qu'on a une bonne base dans l'AGB, mais il y a également un certain nombre d'autres noms pour lesquels il faut trouver des solutions pour que des problèmes de ce type ne se reproduisent pas. Je ne sais pas s'il faut élargir, établir de nouvelles règles, etc.

GREG SHATAN :

Je crois que l'un des problèmes de la liste existant dans l'AGB, c'est qu'elle manque de contexte. Il y a certaines choses qui ont un contexte, comme la liste ISO, mais le reste n'en a pas. Comme nous le savons, les chaînes peuvent signifier différentes choses suivant le contexte. Le fait qu'une chaîne est un nom géographique dépend de son utilisation dans un contexte géographique, sinon ça n'en est pas un.

Si la marque commerciale de mon client est Baba et qu'il y a, par exemple, quelque part dans le monde un lieu appelé Baba et que j'utilise cette chaîne alors que je ne veux absolument pas

(Session 2)

---

parler de Baba dans le monde, à ce moment-là, ce lieu n'a pas à se préoccuper du problème. Mon client devrait pouvoir enregistrer son nom comme marque commerciale, comme TLD.

Je pense que ça permettrait de clarifier ce que vient de mentionner Jorge. Parce qu'il semblerait qu'il y ait suffisamment de possibilités en matière de juridiction pour affirmer des droits qui n'existent pas réellement. Je pense donc que le contexte peut nous aider à clarifier les choses.

Et puis on pourrait peut-être aussi faire référence aux règles de droit international. Je crois qu'il faut ajouter la question du contexte. Ce n'est pas uniquement une question de liste pure et dure.

DAVID FAIRMAN : Nous reparlerons de cette question de clarification sur l'utilisation géographique.

ALEXANDER SCHUBERT : Petite révision là-dessus en 20 secondes.

S'il existe une marque qui s'appelle London, à ce moment-là, il va y avoir conflit avec la ville de Londres. La personne à qui appartient la marque Londres, ils ont quand même le droit d'utiliser le nom ?

(Session 2)

---

DAVID FAIRMAN :                      Numéro 4.

ANNEBETH LANGE :                      Je viens du .NO. Je crois que la question du contexte qui a été exprimé, du point de vue géographique, cela soulève certains problèmes. Nous avons également eu ce problème avec les noms de ville. Si on utilise le nom d'une ville, il faut qu'il n'y ait pas d'objection et en l'absence de soutien, il faut qu'il y ait approbation. C'est un problème avec ce référentiel, parce que même si on enregistre .BABA, si c'est un nom géographique très connu tout en étant également une marque de commerce, ça peut marcher, parce que c'est une marque close. Mais s'il s'agit d'un registre ouvert, peu importe si ce n'est pas géographique, les habitants de la ville, du pays ou de quelque entité que ce soit de ce code à trois caractères, ils verront ça en tant que contexte géographique et cela créera de la confusion. Je suis donc un peu sceptique par rapport à ça.

DAVID FAIRMAN :                      Merci. J'ai l'impression que vous souhaitez vraiment entrer dans la question de la distinction de l'utilisation, donc on va prendre encore deux questions puis on passera à autre chose.



(Session 2)

---

EDMON CHUNG : La question est un peu étrange, en fait, parce que les noms géographiques concernent n'importe quel nom utilisé pour un lieu géographique, n'est-ce pas ? Mais la question que l'on se pose réellement, c'est quels sont les noms géographiques à protéger ? Comment les traiter dans ce contexte ? Ce que l'on essaie donc de voir, c'est est-ce qu'il y a différentes manières de s'en occuper ? Est-ce qu'il y a différents niveaux de protection et au delà de ceci, la question est complètement différente. Qu'est-ce qu'un nom géographique. Je pense qu'il faut bien définir les termes. Définir l'accréditation, ou l'ampleur, est peut-être plus important.

DAVID FAIRMAN : Effectivement. La distinction que vous faites est très importante, c'est une question seuil qui pourra nous permettre de passer à la suite.

THOMAS SCHNEIDER : Thomas Schneider, actuel président du GAC.

La question : qu'est-ce qui fait qu'une chaîne est un nom géographique, il faut bien se rappeler qu'il y a différents types de

(Session 2)

---

noms géographiques, il n’y en a pas qu’un seul. Cela a déjà été dit mais je pense qu’on peut le répéter, c’est important.

Il y a différents types de noms géographiques, par exemple, qui sont aussi des entités politiques. Un pays, un territoire, une région, une capitale, etc. Et il y a d’autres noms géographiques, je ne sais pas, un fleuve, une montagne ou peut-être même un brin d’herbe, qui existent uniquement dans un environnement géographique. Tout ceci correspond à différents systèmes juridiques, différents cadres, et peut-être qu’on pourrait les grouper de différentes manières pour s’en occuper de manière adéquate. Je pense que c’est un concept important dans le cadre de ce débat. Merci.

DAVID FAIRMAN :

Je pense que nous allons passer à la question suivante.

Quand peut-on se porter candidat pour un nom géographique ?

JEFF NEUMAN :

Encore une fois, lorsque vous avez atteint le seuil du nom géographique, je ne sais pas comment on va le définir, le guide de candidature interdisait les demandes pour des noms spécifiques. Les codes ASCII à deux caractères, les chaînes à deux caractères présents sur la liste ISO 3166-1, mais cela

(Session 2)

---

concernait également les ASCII à deux caractères lorsqu'il y a des ccTLDs supplémentaires.

Le guide du candidat interdisait également les candidatures pour les chaînes ASCII à deux caractères correspondant à la liste ISO 3166-1.

L'enregistrement de noms de territoires et de pays présents sur la liste ISO 3166-1 était également interdit.

Il y avait beaucoup d'autres choses à ce sujet, mais nous avons simplement résumé en disant « selon ce qu'on connaît de ces pays et territoires ».

DAVID FAIRMAN :

Encore une fois, je le répète, c'est une liste non-exhaustive de ce qui a été suggéré, mais une des suggestions était que rien ne soit interdit ni réservé, à l'exception des ASCII à deux caractères.

Deuxième possibilité : ouvrir la liste ASCII à trois caractères aux candidatures, avec ou sans objection du gouvernement.

Autre possibilité : suggérer que les gouvernements puissent réserver n'importe quelle chaîne avec une signification géographique éventuelle, avec ou sans justification juridique.

(Session 2)

---

Pour la question: quels sont les termes de signification géographique que l'on devrait utiliser, ou bien est-ce qu'il ne faut pas en utiliser ?

Encore une fois, est-ce que l'AGB représente quelque chose d'adéquat par rapport à ce qu'il faut mettre à disposition ? Qu'en pensez-vous ?

MICHELE NEYLON :

Bloquer les ASCII à deux caractères me semble être une bonne option. Si on ne le fait, il y aura beaucoup de problèmes. Toutes les autres possibilités sur les codes à deux caractères conviennent également, parce qu'il y a des changements, donc c'est très bien,

En revanche, pour les codes à trois caractères, je ne sais pas trop. J'imagine qu'il y aura du pour et du contre, je comprendrai les deux.

Pour ce qui est des noms de territoires et de pays tels qu'on les connaît, qu'est-ce que ça veut dire exactement ?

Moi, je suis irlandais. L'Irlande, suivant le contexte, on connaît l'Irlande de manière différente. Donc je ne sais pas, en fait. Selon ce qu'on connaît, qu'est-ce que ça veut dire ?

(Session 2)

---

JEFF NEUMAN : En fait, dans la liste ISO, il y a des noms officiels de pays qui ne correspondent pas nécessairement à ce que les gens utilisent pour y faire référence. Par exemple, sur la liste ISO on a les États-Unis d'Amérique, mais en fait, souvent, on dit simplement les États-Unis. Donc c'est pour couvrir ce type de choses. Il y a beaucoup d'autres exemples, si vous regardez la liste.

Donc selon ce qui est couramment entendu, il n'y a pas de liste officielle. Ce sont vraiment deux listes très différentes.

THOMAS DeHAAN :

Je viens du gouvernement des Pays-Bas.

Je crois que ma réponse pour cette question, quand est-ce qu'on peut se porter candidat pour un nom géographique, ça dépend de la question précédente. Qu'est-ce qu'un nom géographique? Je crois qu'il faut essayer de trouver une définition qui comporte comme éléments ce que représente, ce que signifie un nom géographique. Je ne sais pas, l'identité d'une communauté importante. Cela veut dire que si on utilise certains critères, il ne faut pas aller à l'encontre des intérêts, ni abuser de l'identité, etc., de la communauté qui est représentée par le nom géographique. D'ailleurs, la Hollande est l'exemple que cherche Michele.

(Session 2)

---

DAVID FAIRMAN : Avant de vous quitter, monsieur des Pays-Bas, vous dites qu'il faut mettre en contexte, en fait, puis restreindre l'utilisation suivant ce qui préoccupe la communauté par rapport à l'utilisation. J'aimerais être sûr d'avoir bien compris ce que vous avez dit à ce sujet.

THOMAS DeHAAN : La mise en œuvre, je ne parle pas au nom du GAC, mais je crois que cela peut compliquer l'objection ou l'approbation, c'est également une procédure qui pourra forcer les registres à ne pas faire X ou Y.

EMILY BARABAS : Commentaire à distance de Martin Sutton: « L'utilisation des noms géographiques au premier niveau ne doit pas être restreint pour les candidats qui détiennent une marque commerciale. L'utilisation pour identifier la marque commerciale est importante tant qu'il n'y a pas de conflit avec les lois internationales. Cela doit inclure les chaînes à trois caractères. »

DAVID FAIRMAN : Merci. Je ne sais plus où j'en suis. Numéro 5, d'abord, puis numéro 6.

Numéro 5.

ANNEBETH LANGE :

Annebeth Lange. Je parle au nom de la ccNSO cette fois-ci. Nous en avons parlé au sein de la réunion de la ccNSO cette semaine et il y a un point de vue actuel de la ccNSO : nous sommes très satisfaits du statut quo tel qu'il existe dans le guide du candidat. Si on change les choses, il faudra peut-être ouvrir les ASCII à trois caractères avec le consentement, le soutien des gouvernements. Donc peut-être pourrait-on essayer de faire différemment avec les marques, plutôt que d'utiliser un registre ouvert. Ce n'est pas très acceptable pour nous.

Il nous a fallu du temps pour parvenir à un consensus sur l'utilisation du guide AGB tel qu'il existe, même si je sais bien que c'était en conflit avec la politique de la GNSO existante, et nous pensons qu'il fonctionne bien même s'il y a des déficiences.

Recommencer au début serait vraiment difficile, donc il faut essayer d'examiner les différences qui causent vraiment problèmes. Voir les gros problèmes, essayer de les résoudre, mais l'idée est de ne pas tout reprendre depuis le début.

(Session 2)

---

JORDYN BUCHANAN : Jordyn Buchanan, de Google. J’imagine que l’imbécile qui a demandé trois codes à trois caractères ISO 3166-1 – premièrement, il faut dire que c’est très intéressant, mais est-ce que ceci était interdit dans le guide et que la personne n’aurait jamais dû se porter candidat pour ça, bon, voilà. Mais nous avons quand même une longue conversation avec un gouvernement qui, en fait, souhaitait laisser la candidature se produire. Donc la politique doit changer, certes. Si on a consentement des gouvernements, je pense que la candidature doit pouvoir avancer.

DAVID FAIRMAN : Merci. Il y avait quelqu’un d’autre.

SÉBASTIEN DUCOS : Sébastien Ducos.

Tout à fait, je crois que Jordyn a dit ce que je voulais dire.

Et je crois qu’il est important de définir les noms d’un point de vue anglo-centrique. L’Afrique du Sud a 6 ou 7 noms dans ses langues locales et il faut les reconnaître.



(Session 2)

---

DAVID FAIRMAN : Oui. Avri, petite clarification. Est-ce que ceci, les langues locales, sont couvertes ?

SÉBASITEN DUCOS : Il est écrit « dans n'importe quelle langue de la liste ISO ». Je ne sais pas si la liste ISO comprend toutes ces langues, par exemple d'Afrique du Sud.

DAVID FAIRMAN : J'ai vu que quelqu'un au micro numéro 2 voulait prendre la parole.

JORGE CANCIO : Jorge Cancio. Je pense qu'il y a de la valeur dans ce qui a été dit par mon collègue des Pays-Bas et par Annebeth, par notre collègue de Google et par Sébastien.

Du moment qu'il y a un accord entre les autorités engagées et les candidats, et qu'il n'y a pas d'obstacle, du moins qu'il ne devrait pas y avoir d'obstacle insurmontable, afin de déléguer ces noms. Si nous rassemblons tous les intérêts inclus et, dans le cas des territoires et des pays, les gouvernements de chaque pays ou territoire devraient continuer à soutenir la décision et ne pas avoir d'objection. Il est très important d'inciter à obtenir un accord avec les pays et les candidats correspondants.

(Session 2)

---

DAVID FAIRMAN :                   Merci. Je pense qu'on va continuer.

Quand est-ce qu'un nom géographique devrait être délégué à un candidat particulier ?

AVRI DORIA :                       L'AGB 2012 citait les capitales, les lieux subnationaux sur l'ISO 3166, par non-objection ou consentement du gouvernement. Pour les autres villes, par non-objection ou consentement, dans le cas d'une utilisation géographique.

L'UNESCO et les Nations Unies disent que pour les régions, par 60% des gouvernements respectifs régionaux. Tous les autres termes qui signifient des points géographiques potentiels, ouverts, sans nécessité de non-objection par le gouvernement.

Les candidats doivent avoir accès aux mécanismes de redevabilité de l'ICANN.

DAVID FAIRMAN :                   Encore une fois, sur l'écran, une question pour vous. Vous voyez les réponses qui se trouvent dans l'AGB. Maintenant, voilà, j'avais oublié la diapositive. Voilà donc quelques options suggérées en réponse à ces questions.

En premier, l'extension de ces requêtes de non-objection aux utilisations non géographiques pour les noms de villes qui ne sont pas des capitales.

Encore une fois, l'AGB 2012 stipule que si le candidat n'a pas l'intention d'utiliser le nom dans un but géographique, ainsi le candidat peut continuer sans avoir d'échange avec une entité gouvernementale.

Cela dit maintenant que quel que soit le nom correspondant à une ville, il requerrait une non-objection, que ce soit avec une intention géographique ou non.

Deuxièmement, on pourrait continuer avec l'étendue de cette non-objection ou l'étendre à tous les termes potentiellement dotés d'une signification géographique.

Ensuite, comme l'a dit Avri, il y a une procédure en place pour les candidats qui auraient été rejetés pour qu'ils puissent faire appel.

Il y a ici un processus qui serait plus explicite qui inclurait une arbitration et une médiation pour faire face à ces inquiétudes. Dans le processus de candidature, il y aurait des critères définis pour les entités gouvernementales.

(Session 2)

---

Enfin, le commentaire a déjà été fait tout à l'heure, il faudrait retirer cette requête de non-objection pour les TLDs de marques qui s'engagent à utiliser ce nom seulement pour la marque.

Maintenant la question est sur la table.

EMILY BARABAS : Un commentaire de Ashley Graham, de l'Association des lois internationales des États-Unis : « Le règlement de non-objection a bien fonctionné. Pourquoi ne pas l'appliquer aux codes à trois caractères ? Cela protégerait les intérêts des communautés auxquelles ces noms géographiques se réfèrent ? »

DAVID FAIRMAN : Micro numéro 5.

ALEX CORENTHIN : J'ai une question. Qu'entend-on par marque ? Comment définit-on ce terme, par rapport à un endroit géographique ? Peut-être que si je comprenais cela, je pourrais comprendre ce qu'est un TLD correspondant à une marque.

JEFF NEUMAN : Malheureusement, la diapositive ne nous permet pas de mettre toute la définition sur l'écran. L'interdit pour les marques avait

(Session 2)

---

été défini comme un nom de premier niveau qui aurait ce qu'on appelle une spécification 13. Il y a des exigences au sein de ça par rapport aux marques déposées nationales et il y a donc des exigences qui définissent cela. Pendant la dernière série, la moitié des candidats a essayé d'utiliser cela pour leurs propres objectifs et qui avaient promis de ne pas distribuer à d'autres entités qu'eux-mêmes.

SÉBASTIEN DUCOS :

On a parlé de consentement ou de non-objection, il faut que cela s'applique aux états qui représentent un nombre important de candidatures. Les gouvernements ont trouvé, qu'en général, il était très difficile de donner un consentement total alors que le travail allait avancer.

DAVID FAIRMAN :

Nous allons passer, encore une fois, à notre collègue de la Suisse. Nous vous encourageons, si vous avez un avis, à ne pas être timide et à venir au micro.

JORGE CANCIO :

Je suis tout à fait d'accord avec ce qui a été dit dans le commentaire à distance. Nous devrions voir cette clause de non-objection comme un élément positif. C'est une manière de

(Session 2)

---

rassembler les gens afin de parvenir à un certain accord. Si on retire cela de certaines catégories de TLD, ce sera une recette pour la création de conflits. Même quand on a l'intention d'utiliser un nom pour une marque, il serait quand même bon d'avoir un accord avec la partie concernée ou l'autorité concernée, parce que ce TLD, s'il est assigné, il sera tout de même unique. La communauté devra le savoir, la communauté représentée par l'autorité publique devrait au moins donner une non-objection pour son utilisation, si elle pense que c'est correct.

ANNEBETH LANGE :

Je soutiens cette clause de non-objection parce que tous ces pays dans le monde qui ne sont pas membres du GAC et de l'ICANN aujourd'hui. il est donc facile dans ce cas-là, si on n'a pas besoin d'échanges avec eux parce qu'on sait qu'ils sont là et que tout le monde les connaît, je sais qu'il est toujours difficile de les atteindre, mais avec l'ICANN, nous on peut les contacter à travers le GAC, mais pour les autres, ce serait très difficile. On peut au moins essayer de la faire et essayer de communiquer pour prouver qu'on a au moins essayé de les contacter.

(Session 2)

---

DAVID FAIRMAN : Tout d’abord, Jeff va prendre la parole, ensuite micros numéro 1 et 4. Puis nous poursuivrons.

JEFF NEUMAN : Je voudrais clarifier un point, avec Annebeth. Dans le guide actuel, voilà ce dont on parle, on parle d’une expression de non-objection. On essaie de définir la chose. Vous dites quelque chose de différent. Vous dites que bien sûr, on peut trouver quelqu’un, ou un mécanisme en place qui nous permettrait de continuer le travail.

DAVID FAIRMAN : Micro numéro 4.

ANNEBETH LANGE : On peut en discuter, parce que je sais qu’il serait difficile d’échanger avec tout le monde. C’est pire de ne pas essayer, donc il faudrait vraiment trouver une façon de la faire. Je suis sûre qu’il y a un mécanisme pour ce faire, pour prouver qu’on a essayé. Et si ça ne marche pas, au moins, vous avez essayé. Tous les pays membres, bien sûr, il serait facile de communiquer avec eux.

(Session 2)

---

DAVID FAIRMAN :                   Micros numéro 2, numéro 1, puis numéro 4 et numéro 6. Ensuite, on passera à autre chose.

SUSAN PAYNE :                   Je voudrais juste faire un commentaire. De nombreuses personnes expriment un avis sur ce processus de non-objection, comme quoi cela fonctionne bien, mais il y a eu beaucoup de situations dans lesquelles des personnes avaient compris qu'il y avait un consentement et après ce consentement avait été retiré.

Donc nous connaissons tous le problème du .AFRICA, par exemple. Il y a eu des situations telles que la marque Tata qui ont eu l'impression d'avoir obtenu un consentement. Il faut donc garder à l'esprit qu'il y a des changements en cours, toujours, si on doit recevoir le consentement de plusieurs parties. Vous savez, il y a des divers endroits, des noms de pays, de territoires, qui sont utilisés pour diverses utilisations.

Encore une fois, comme cela a été dit, si c'est votre marque et que vous l'avez enregistrée comme marque déposée, pourquoi est-ce que ce contexte géographique devrait primer sur le contexte de la marque? Il n'y a pas de base dans les lois existantes qui soutiendrait cela.



(Session 2)

---

DAVID FAIRMAN : Prochain intervenant.

ALEXANDER SCHUBERT : Je réponds un peu à votre question, en disant les choses de la même manière mais sous un angle différent, peut-être.

Par exemple, il y a une ville aux États-Unis qui s'appelle Cleveland et il y a une marque qui s'appelle Cleveland. Peut-être qu'un jour la ville de Cleveland voudra utiliser le code pour utiliser ses habitants, mais la marque Cleveland aura déjà utilisé ce code. Est-ce que la marque devrait représenter les gens de Cleveland ou est-ce que les gens de Cleveland sont représentés par leur gouvernement, leur mairie, etc.? On doit donc demander à la marque d'aller vers le gouvernement pour leur demander si ça leur convient, savoir s'ils veulent utiliser le .CLEVELAND dans l'avenir pour eux-mêmes.

GREG SHATAN : Disons que la ville de Cleveland veut enregistrer .CLEVELAND et que la marque Cleveland n'a pas cherché à s'enregistrer durant cette série, est-ce que les gens de Cleveland devraient demander à la marque s'ils ont droit à cette marque déposée pour voir si l'entreprise les laisse enregistrer cela? Je ne vois pas pourquoi un droit supplanterait l'autre. Il y a des règles à suivre.

(Session 2)

---

Cette clause de non-objection, ce système va potentiellement créer un problème sur la base de pas grand chose. Donc je voudrais enlever les villes qui ne sont pas des capitales et j'utiliserais ce qu'on appelle des PIC géographiques pour que ces noms soient utilisés pour les TLDs de marques.

Il n'y a pas de fondement ici permettant de donner la priorité au contexte géographique prévalant sur les droits des marques déposées.

ANRIETTE ESTERHUYSEN : Quelques questions pour avoir de la clarification sur cette clause de non-objection. Y-aurait-il non-objection par le GAC en général ou seulement par les gouvernements qui s'identifient par rapport aux noms géographiques ?

Ensuite, que se passerait-il si un nom géographique était délégué et qu'il y a un conflit avec une communauté indigène et que le ou les gouvernements – par exemple je pense à Kalahari qui est un dessert traversant certains pays, il y a des conflits de territoires dans cette région - donc comment l'ICANN ferait face à ça, si cette objection ne passe pas par le GAC ? Cette question est un peu plus large.

(Session 2)

---

DAVID FAIRMAN : Je vais répondre à la première question. Ce que vous voyez sur la diapositive quand on parle de non-objection, il s'agit de non-objection de la part des gouvernements, pas du GAC.

JEFF NEUMAN : Si on présume que les deux exemples que vous avez cités requièrent des lettres de consentement et qu'il n'y ait pas de non-objection ni d'objection, et que dans les deux cas, ils ont reçu des lettres de différents gouvernements, que le guide de candidature rend clairement qu'il ne voulait pas se retrouver au milieu de la discussion, que la candidature serait suspendue.

DAVID FAIRMAN : Je suppose qu'il y a des questions qui restent en suspens et nous allons donc passer à un commentaire à distance.

EMILY BARABAS : Il y a trois commentaires en ligne.

Robin Gross dit : « Demander la permission aux gouvernements est la façon la plus simple de tuer l'innovation sur l'Internet ».

Également il y a une question : « Est-ce que l'ICANN a fourni des processus ou un mécanisme pour répondre à un gouvernement

(Session 2)

---

lorsqu'il y a changement d'avis sur une post-délégation ? Par exemple quand il n'y a plus de consentement. »

Un commentaire aussi : « En cas de problème avec le règlement de non-objection, pourquoi ne pas simplement développer une procédure claire ? »

DAVID FAIRMAN :

Nous allons poursuivre parce que nous voulons traiter toutes les questions soulevées.

Donc, la résolution des candidatures simultanées pour un nom géographique.

JEFF NEUMAN :

Le guide de candidature dit que s'il y a deux candidatures en concurrence pour un nom géographique, que ce soit dans le cas où il y a besoin du consentement d'un gouvernement ou non, il doit y avoir une période de négociation. En l'absence de nécessité du consentement du gouvernement, on irait vers le système des enchères. C'est ce qu'on a dans le guide actuel.

Lorsqu'il y a une exigence concernant le consentement du gouvernement, il y a suspension de la candidature. Cela nous donne aussi une alternative dans laquelle les gouvernements peuvent demander des procédures de consentement, s'il y a

(Session 2)

---

bien sûr un soutien de la part de tous les candidats, si les deux parties ou toutes les parties sont d'accord pour qu'il y ait médiation.

DAVID FAIRMAN :

C'est qui se trouve dans le guide actuel.

Il y a donc des options qui ont été suggérées, comme vous l'avez entendu avec notre collègue, monsieur Schubert, il faudrait donner la priorité à ceux qui ont le consentement des gouvernements, ainsi qu'aux candidats qui proposent une utilisation géographique, en priorité devant ceux qui proposent une utilisation dans un but générique. Il faudrait aussi qu'il y ait des négociations, de la médiation, de l'arbitration basées sur des critères bien clairs.

Comme cela a été suggéré dans les commentaires en ligne, encore une fois, il faudrait une procédure plus claire et qui pourraient aboutir à une solution, avant d'en arriver à une suspension. Il faudrait, encore une fois, une arbitration qui utiliserait des critères très clairs.

Nous avons déjà entendu des commentaires sur ces solutions, sur ces options, donc on ne voudrait pas répéter la même chose, mais si vous avez d'autres commentaires à faire plus nuancés, allez-y.

THOMAS SCHNEIDER : Thomas Schneider, du GAC. Les priorités du GAC nous disent qu'il faut faire très attention des deux côtés, afin de ne pas créer des droits dans cet espace qui n'existe pas dans le monde extérieur. Sur le plan civil, il faut faire attention et équilibrer les droits, ne pas créer de déséquilibres.

Donc lorsqu'il s'agit des droits de marques déposées rattachées à un propriétaire dans une branche ou une industrie donnée, si je prends l'exemple de Zurich qui est une grande ville et pas une capitale, vous pourriez avoir une marque d'assurances ou toute autre dans l'industrie voulant le même nom. Et si vous avez les propriétaires de la même marque dans des branches différentes de l'industrie, est-ce que c'est celle avec le plus d'argent capable de remporter l'enchère qui va gagner ?

Ou alors, dans mon pays par exemple, on ne peut pas déposer de marque Zurich, parce qu'elle est censée appartenir à la population, aux habitants de Zurich. Donc on peut changer la barque pour pouvoir y arriver.

Si vous donnez à quelqu'un qui a déjà un droit particulier sur un nom, si vous lui donnez un droit exclusif sur un espace, il faut faire très attention pour être sûr de ne pas créer un déséquilibre. Il faut vraiment penser à ces équilibres. Si on a un droit et qu'un

(Session 2)

---

autre pays ou dans un autre cas où il y aurait par exemple une autre ville, comme aux États-Unis où il y a aussi un Zurich, ça pose un problème là. Vous ne pouvez pas dire que votre cas est plus important que l'autre. Il faut penser à un équilibre raisonnable et qui soit dans l'intérêt public mondial. Merci.

DAVID FAIRMAN : Merci, et attention parce qu'il est tout à fait possible que notre collègue suisse se mette à chanter.

JORGE CANCIO : Je crois que pour ce qui est de ces options, on pourrait peut-être entrer dans le détail si on avait une bonne documentation, une bonne description des cas problématiques. On pourrait les examiner.

J'imagine, par exemple, qu'il pourra y avoir des problèmes de mise en application avec cette non-objection. Comment est-ce que je contacte le gouvernement? Comment est-ce que j'identifie les personnes à contacter? Certaines de ces préoccupations ont déjà été évoquées, mais que se passe-t-il s'ils changent d'avis?

La plupart des systèmes juridiques comportent quelque chose qui s'appelle « protection des attentes raisonnables », on ne

(Session 2)

---

peut pas changer ce qu'on avait dit avant sans, en tant qu'autorité publique, avoir un impact sur la personne concernée.

Ce que je souhaite dire, c'est que les problèmes sont dans la mise en œuvre des règles de non-objection. Donc que pouvons-nous faire à cet égard ?

Les efforts de sensibilisation par l'ICANN auprès des gouvernements et des autorités publiques ont vraiment fait d'énormes progrès au cours des cinq dernières années. Constamment, on est en contact avec les autorités publiques du monde entier, le GAC comptait 120 pays et maintenant on est à plus de 170, avec beaucoup d'observateurs.

Nous pouvons également améliorer ce que nous faisons pour aider à la mise en œuvre de cette règle. Donc certes il y a des insuffisances, mais ne jetons pas tout, il y a du bon là-dedans.

DAVID FAIRMAN : Nous avons une question en ligne, puis nous passerons à autre chose.

EMILY BARABAS : Ashley Graham : « J'aimerais clarifier et peut-être reformuler ma question au président, parce qu'il parle de procédure et de cas



(Session 2)

---

de conflits. Ma question était « pourquoi ne pas mettre au point des procédures pour nous assurer que la règle de non-objection est utilisable ? ». Dans ce cas, il n’y aurait pas de conflit puisque la règle de non-objection fonctionnerait sans problèmes. »

DAVID FAIRMAN :

Je vais faire un commentaire. L’idée, comme cela a déjà été dit, les éléments de la règle de non-objection, il faudrait s’en occuper et voir si on peut affiner les processus de manière à améliorer la situation pour toutes les parties. Ça, c’est une bonne idée. Donc on va rester là-dessus, parce que nous n’avons plus de temps.

Alors, ensuite, une question facile. Comment peut-on faire la distinction entre une utilisation géographique et une utilisation générique ?

AVRI DORIA :

C’est à moi de présenter ce point. Dans l’AGB 2012 : « Le candidat déclare son intention d’utilisation. Deuxièmement, le panel des noms géographiques de l’ICANN évalue et détermine si la chaîne demandée est un nom géographique et s’il y a besoin d’un appui du gouvernement. Ensuite, les candidats de noms géographiques nécessitant le soutien des gouvernements spécifient l’intention d’utilisation aux gouvernements, puis les

(Session 2)

---

gouvernements doivent déclarer leur non-objection à l'intention d'utilisation. Pour les villes qui ne sont pas des capitales, s'il est clair que l'utilisation est à des fins associées avec le nom de la ville et, deuxièmement, si la ville figure sur des documents officiels de la ville, la chaîne est considérée comme un nom géographique. »

DAVID FAIRMAN :

C'est ce que nous avons dans les documents, donc nous allons voir s'il y a des changements et des options suggérées.

Alors, une option serait d'éliminer la distinction et de dire que ça semble trop problématique de présumer qu'un nom non-géographique est protégé par cette question de l'intention. On ne peut pas garantir cela, donc tous les noms géographiques, selon l'AGB, seront considérés comme ayant une utilisation géographique quelle que soit l'intention du candidat. Cela veut dire que la non-objection s'appliquerait à ceux qui se qualifient.

Autre option complètement différente de la première : Si vous proposez à un candidat d'utiliser un nom générique qui est également un nom géographique, donc Albatros au Canada, par exemple, le candidat s'engage à l'utiliser comme terme générique, et alors il faut le traiter comme un terme générique. On peut donc inventer, ne serait-ce qu'en anglais, je ne sais pas,

par exemple il y a des villes qui portent le mot « pierre » ou « noir », etc. Là, ça permettrait de limiter la compréhension du terme géographique.

Troisièmement, pour renforcer l'idée qui a déjà été émise, une marque qui demande une chaîne qui peut avoir une chaîne pouvant avoir une signification géographique mais qui s'engage à ne l'utiliser que pour sa marque, que pour l'utilisation générique de la chaîne. À ce moment-là, on ne traite pas ceci comme nom géographique, dans le cadre des procédures AGB de l'ICANN.

Autre option, vous pouvez demander au candidat ou lui permettre d'avoir un engagement d'intérêt public géographique qui les engagerait à une utilisation non-géographique uniquement. Cela pourrait s'appliquer à une marque ou pour un registre ouvert, ceci s'appliquerait au deuxième niveau.

Encore une option, une nuance intéressante sur l'idée du traitement de la question du deuxième niveau. Créer un ensemble de chaînes de réserve au deuxième niveau pour les noms géographiques qui pourraient être utilisés et s'assurer que c'est uniquement utilisé par les gouvernements.  
.POLICE.NOMGEOGRAPHIQUE serait réservé.  
.MAIRE.NNGEOGRAPHIQUE serait réservé. Donc aucun

(Session 2)

---

enregistrement de termes géographiques ne serait permis au deuxième niveau, à l'exception du gouvernement.

Avez-vous des commentaires ?

La Suisse.

JORGE CANCIO :

Jorge Cancio. Je suis désolé de reprendre la parole à nouveau, mais ceci soulève beaucoup de questions. Si on revient à la diapo précédente, je crois que l'utilisation géographique ne s'applique que dans le cadre de l'AGB pour les villes qui ne sont pas des noms de capitales. Il faut que ce soit clair. Pour le reste, c'est uniquement de voir si le terme fait partie d'une des listes. Cela n'a aucun impact sur l'intention d'utilisation géographique. Je ne parle que des villes. Ceci ne s'applique qu'aux villes qui ne sont pas des capitales. C'est ce que je souhaitais exprimer.

Le chronomètre continue, très bien.

Certaines options font référence à ce qui pourrait être le résultat d'un accord, mais d'abord il faut rassembler les gens et pour que ceci se fasse, nous avons un outil, la non-objection, qui fonctionne, donc voilà pourquoi je suis vraiment pour.

Ensuite, la distinction entre les utilisations est également problématique, parce que nous n'avons qu'une partie de ceci.

(Session 2)

---

On a uniquement la chaîne avec ce nom, donc quoi qu'on fasse, soit on élimine la communauté, soit on élimine quelqu'un d'autre, mais il faut rassembler les gens. Et bien sûr qu'avec les noms géographiques, les autorités publiques ont un rôle très important à jouer.

Dans certains pays, comme en Suisse, nous avons des droits juridiques correspondant aux noms de ces villes, qui s'appliquent aux villes et villages, aux cantons, aux régions. Dans d'autres pays, c'est peut-être une question de politique publique. Mais on ne peut pas ignorer ceci, parce que sinon c'est sûr, il y aura des conflits.

DAVID FAIRMAN : Numéro 6.

MICHELE NEYLON : Michele Neylon. Merci. Quelques petits points sur les données.

Si je mets mon chapeau « élaboration de politiques », je suis impliqué dans le ccTLD .IE, et le premier problème que nous avons eu, c'est qu'il n'y avait pas de données sur le nom géographique. Cela a posé problème, donc.

Autre problème, on se dit « bon, si c'est sur la carte, ça marche », mais en fait, mon client était tellement gros qu'il apparaissait sur la carte, donc petit conflit.

Mais finalement on a décidé d'éliminer cette restriction simplement parce qu'après la restriction, beaucoup de temps a été donné aux autorités publiques pour enregistrer le nom, donc il n'y avait plus d'avantages à entretenir cette restriction.

Si je reviens sur ce qui est à l'écran, il y a plusieurs choses. Je comprends pourquoi le concept a été exprimé, mais je ne vois pas comment ça peut fonctionner dans la réalité.

Prenez par exemple le PIC. Je vais vers un bureau d'enregistrement, je suis domaine enregistré et j'approuve certaines modalités. Comment le bureau d'enregistrement sera-t-il que je vais respecter tout ceci ? Comment cela fonctionne-t-il dans la réalité ? Est-ce que ça veut dire que le bureau d'enregistrement ou le registre doit faire la police du contenu ?

C'est ça aussi le problème. Quel est le contenu du domaine ? Parce que beaucoup de gens pensent que les noms de domaines sont des sites Web, mais c'est ridicule. Les noms de domaines sont plutôt utilisés pour les emails et d'autres services, donc à moins de lire tous les emails des gens, on ne sait absolument à quoi leur sert leur nom de domaine.

(Session 2)

---

DAVID FAIRMAN :                   Merci. Très utile.

Notre collègue du Brésil.

BENEDICTO FONSECA :           Benedicto Fonseca, Brésil. Je vais faire très attention par rapport à ce que je vais dire.

Je sais qu’il y a d’autres points de vue qui doivent être exprimés, mais si j’ai bien compris ce qu’on propose, l’ampleur de l’exercice, les questions identifiées avec certaines exceptions, cela a pour objectif de résoudre certains problèmes qui se sont présentés du point de vue de ceux qui avaient des intérêts dans l’enregistrement et étaient frustrés par les règles. Je comprends que c’est légitime.

C’est totalement légitime mais ce n’est pas le seul point de vue qui doit guider les politiques. Ceci nous ramène à ce dont on a parlé tout à l’heure. Je crois qu’il faut trouver les bons moyens, les bons points de vue et les rassembler dans le PDP ou ailleurs.

Du point de vue des gouvernements, en tout cas de mon point de vue, mon gouvernement s’inquiéterait, bien sûr il y a les questions commerciales, mais il y a aussi d’autres préoccupations qui ne sont pas représentées ici et n’ont pas été

(Session 2)

---

identifiées. Par exemple, tout ce qui est communautés, pas seulement les candidatures, mais des gens pourraient être intéressés et ne savent même pas ce qui se passe.

Cela fait partie de notre responsabilité, en tant que gouvernement. Nous devons représenter ces intérêts, donc ce qui m'inquiète un peu, c'est comment est-ce qu'on prend ces décisions finales? Qui prend en compte toutes ces préoccupations? Ceci nous inquiète réellement parce que, comme nous l'avons vu, il semblerait que le conseil, la destination finale, ces points de vue dépendent de tout ceci. Donc ceci nous ramène à la question, en tant que gouvernement, de savoir si on sera présent au bon moment.

C'est simplement pour exprimer ma préoccupation que j'ai souhaité prendre la parole.

DAVID FAIRMAN : Nous avons encore un collègue, ici, et ensuite on passe à autre chose.

ASHWIN SASONGKO : Merci. Ashwin Sasongko, je viens d'Indonésie.  
J'écoute ce que disent mes amis du GAC et il est important de bien comprendre que, de toute évidence, les gouvernements ont



intérêt à protéger les noms géographiques, mais il faut également savoir que ces intérêts peuvent être restrictifs ou apporter du soutien. Cela dépend de la situation et des pays.

Je vais donner un exemple. Je viens de Java, en Indonésie. C'est une grosse île en Indonésie. Nous avons également Java qui est le nom d'un logiciel, et personne ne s'en plaint. Tout le monde utilise la plateforme Java, c'est très bien. Oracle n'utilise pas JAVA.COM mais ORACLE.COM, mais bon.

Si vous dites tout à coup, « monsieur le Président, est-ce que je peux créer JAVA. quelque chose », les gens vont dire « mais attendez, c'est un bon logiciel ou est-ce que c'est autre chose ? Par exemple, est-ce que vous allez utiliser ceci pour une marque pornographique ? JAVA.SEX, etc. » C'est le type de choses qu'il faut prendre en considération. Merci.

DAVID FAIRMAN :

Merci. C'est vraiment intéressant comme discussion.

Alors, passons à notre dernière question. On va mentionner certains points déjà soulevés. Donc, nous voulons continuer avec la distinction, nous voulons la maintenir.

Comment est-ce que ces engagements peuvent être surveillés et appliqués ?

(Session 2)

---

JEFF NEUMAN :

Le guide de candidature détermine que toute institution établie – ce n'est pas exactement ce qui est dit, mais tout gouvernement ou toute autre institution établie sur le plan géographique peut déposer une plainte auprès de la conformité contractuelle de l'ICANN.

Par exemple, si un candidat demande un terme qui est ou pourrait être une ville, déclare dans sa candidature qu'il va l'utiliser à des fins non géographiques et que c'est comme ça que c'est délégué, mais que finalement on se rend compte que c'est utilisé à des fins géographiques, on peut présenter une réclamation à l'ICANN, à la conformité.

Un gouvernement ou une institution pourra utiliser la procédure de résolution de litige sur la restriction des registres pour faire une réclamation de violation des modalités de l'accord, y compris l'engagement d'utilisation.

Ensuite, le gouvernement qui a soutenu une candidature de nom géographique d'une ville, ou autre chaîne figurant sur la liste ISO 3166-2, lorsqu'il y a litige, on pourra à ce moment-là recevoir une ordonnance d'un tribunal dans la juridiction en question.

(Session 2)

---

DAVID FAIRMAN : Voilà les mécanismes existants. Il existe d'autres options suggérées.

Nous répétons qu'en termes d'application, il y a l'intérêt public contraignant. Si le candidat réussit, alors ceci est transférable au bureau d'enregistrement et au titulaire de nom de domaine.

Deuxième option, les gouvernements et/ou l'ICANN peuvent utiliser des services de surveillance pour surveiller l'enregistrement des domaines de second niveau dans le cadre d'un intérêt géographique. Si un gTLD s'engageait à une utilisation non-géographique ou pour un TLD géographique causant des préoccupations, les gouvernements, s'ils le souhaitent, peuvent examiner le deuxième niveau, il ne regardera pas toutes les activités au deuxième niveau de manière aussi ouverte.

Je vous passe la parole. Je vais demander à notre collègue suisse d'attendre un instant.

JEFF NEUMAN : Autre point, et je pensais que c'était dans la première partie, mais de toute évidence, pour domaine de premier niveau qui dit être géographique et qui a un nom géographique de premier niveau, dans la plupart des cas, il pourra y avoir, il y a souvent un accord contraignant entre l'opérateur et celui qui a accordé

(Session 2)

---

le consentement. Souvent, il y a un mécanisme contractuel ou un autre mécanisme qui permet au gouvernement d'appliquer l'utilisation géographique de l'entité à laquelle le consentement a été accordé.

JORGE CANCIO :

Je pense que ce commentaire est lié à la question précédente.

Cette distinction entre les utilisations applicables par rapport aux noms de ville, si on l'applique à tout le reste, cela va créer une situation très problématique, comme Michele en a parlé tout à l'heure.

Je suis surpris par le point numéro 2, c'est effrayant pour moi de voir qu'il y aura des services de surveillance. C'est un peu comme si quelqu'un allait espionner le contenu des gTLDs. Comment sait-on vraiment quand il s'agit d'un point géographique ou non ? Cela dépend où se situe le bureau d'enregistrement, l'opérateur de registre ?

Donc il faut un ensemble de règlements et un accord avec les autorités publiques. Ce sera un cauchemar, ça va être très compliqué parce que lorsqu'il s'agit des questions de marques déposées protégées, cela va être encore plus compliqué, encore une fois. Combien d'années cela nous prendra pour résoudre un

(Session 2)

---

problème ? Avec ce concept d'utilisation géographique, ce sera encore plus compliqué.

JEFF NEUMAN :

Une question, parce que Michele a déjà parlé des difficultés de la mise en application des noms de domaine de premier niveau. Il y a des difficultés déjà, donc si c'était un TLD de marque, est-ce que les gens penseront que c'est la même chose ? Dans le cas d'une marque, comment va-t-on faire ?

DAVID FAIRMAN :

Je vais demander à Michele de répondre, puis on passera à quelqu'un d'autre.

MICHELE NEYLON :

Oui, c'est une façon intéressante de se concentrer sur une candidature de bureau d'enregistrement. Les marques correspondent à des bureaux d'enregistrement fermés donc on ne devrait pas avoir de complications, cela devrait être simple et facile. Je ne suis pas d'accord avec ce qui a été dit par les gens qui plaident pour la propriété intellectuelle quand il est question de comparer les marques aux noms géographiques. S'il y a un accord, il ne devrait pas y avoir de problème pour l'exécution. En

(Session 2)

---

cas d’abus, alors je pense que tous les arguments exprimés depuis des années sont faux.

Pour revenir sur cela, quand on parle des services de surveillance, ces choses-là existent déjà, c’est faisable, je ne sais pas si on peut voir comme de l’espionnage comme Jorge le disait. Savoir s’il y a utilisation géographique ou pas n’est pas possible.

EMILY BARABAS :

Un commentaire d’Ashley Graham : « Je vois qu’il y a une suggestion sur le fait que l’ICANN supervisera l’utilisation non géographique des TLDs. Mais l’ICANN n’est pas dans le contrôle des contenus en ligne, c’est en dehors de son cadre de travail et de ses fonctions de surveiller le contenu. »

DAVID FAIRMAN :

Je vais faire un commentaire là-dessus, sur ce dernier point à l’écran.

Des gens avaient suggéré qu’on clarifie ce point. Concernant ce qui serait contrôlé, il ne s’agit pas des activités en interne, mais seulement des noms de deuxième niveau.

(Session 2)

---

JORDYN BUCHANAN : Jordyn Buchanan, Google. Dans le contexte –

Encore une fois, Jeff nous a dit que dans le cas où une lettre est exigée d'un gouvernement, et dans le cas où il y a une relation contractuelle entre le candidat et le gouvernement, maintenant ICANN exige que le candidat puisse offrir une sorte de contrat avec un gouvernement, que ce soit signé ou non. Ainsi, la juridiction doit être gérée par le gouvernement. Il peut y avoir dans certains cas des lois pertinentes pour ce qui est des noms qui n'ont pas forcément d'utilisation géographique.

DAVID FAIRMAN : Nous allons prendre quelqu'un au micro numéro 4.

ANNEBETH LANGE : Pour l'utilisation non géographique, ça me semble très difficile, que peut-on considérer comme une utilisation non géographique ? On peut parler des gens qui enregistrent tel nom au deuxième niveau, mais quel nom s'agit-il ? Ce n'est pas la réalité. Par exemple, si on pense à .CANADA pour le Canada, ça peut être un code à deux caractères pour autre chose. Ça ne sera pas forcément géographique, ce pourrait être pour « can » les conserves en anglais. Toutes les organisations au Canada qui n'ont pas obtenu leur nom sous point .CA vont essayer de les obtenir sous le .CAN, ce qui porterait à confusion. Les politiques

(Session 2)

---

de l'ICANN sont mondiales et elles seraient pour .CAN et il y aurait donc encore plus de confusion qu'avant. Je voudrais vraiment conseiller qu'il ne faut pas étendre cela.

DAVID FAIRMAN : Nous allons prendre deux questions qui, je l'espère, seront courtes, puis nous devons arrêter.

MANAL ISMAIL : Manal, je suis du gouvernement égyptien. Cela est lié au commentaire que j'ai fait durant la séance précédente. Il est difficile de savoir, par rapport aux TLDs, il faut arriver au deuxième niveau, mais même au deuxième niveau quand il s'agit de la chaîne en elle-même, cela n'indique pas si c'est une utilisation géographique ou non, donc lentement on en vient au contenu et là, logiquement, l'ICANN ne gère pas le contenu. Je pense que les gouvernements ne voudront pas le faire non plus. Je suis donc vraiment sceptique quand à la façon dont ce serait mise en œuvre.

JEFF NEUMAN : Pour faire la distinction, auriez-vous les mêmes inquiétudes si c'était un TLD fermé, comme une marque, avec un but spécifique, avec des objectifs définis ?



(Session 2)

---

MANL ISMAIL : Je n’y avais pas réfléchi comment ça avant, mais je pense que c’est plus inquiétant s’il s’agit de noms génériques.

DAVID FAIRMAN : Passons au micron numéro 2, puis nous nous arrêtons là

SUSAN PAYNE : Je ne dis pas que ça va être facile ou simple. Si vous mettez des dispositions contractuelles sur la façon dont vous approchez le problème, si vous utilisez les noms de deuxième niveau de façon à ce qu’il n’y ait pas de problème, je pourrais revenir vers vous, il peut y avoir une suspension ou un retrait de noms. On peut mettre ça en application, et si c’est le prix à payer pour pouvoir vous déléguer un TLD, vous serez incités à surveiller et à arrêter les noms qui ne sont pas en conformité. Ce n’est pas si difficile que ça.

DAVID FAIRMAN : Je m’excuse pour les collègues qui voulaient parler plus aujourd’hui, parce que nous devons en rester là. En attendant, on peut vous dire qu’il y a encore du travail à faire.

Jeff, pouvez-vous parler des prochaines étapes ?

(Session 2)

---

JEFF NEUMAN : L'écran ne fonctionne pas devant moi, donc je vais essayer de me rappeler ce dont je dois parler.

Nous avons déjà envoyé des mails à tout le monde mardi, cette adresse mail est toujours ouverte, donc si vous avez des commentaires, même au milieu de la nuit, n'importe quand, soumettez vos commentaires. Et comme on l'a dit auparavant, nous attendons vraiment un dialogue très constructif avec la communauté en incluant la ccNSO, la GNSO et le GAC, et l'ALAC, excusez-moi, j'avais oublié l'ALAC.

Nous allons donc aller de l'avant. Le PDP GNSO a pour mission de traiter toutes questions. Notre objectif est de développer un ensemble de recommandations pour l'ICANN 61, en mars 2018 donc, pour que nous puissions avoir des discussions supplémentaires et récolter plus de feedback.

Je voudrais remercier tout le monde. Nous avons ici des points de vue divers, et pas seulement sur la substance mais aussi sur le processus. Après cet après-midi, nous savons maintenant que nous pouvons nous rassembler dans une même salle et avoir un dialogue constructif sur des questions difficiles et conflictuelles. Merci encore une fois d'être restés pour cette séance.

(Session 2)

---

Je voudrais aussi remercier énormément nos modérateurs, nos facilitateurs pour cette séance, David Fairman et Julie Golomb, qui sont du CBI et ont travaillé énormément, pas seulement cette semaine, mais vraiment, quand vous pensez qu'ils ont commencé juste à travailler il y a une semaine, ils sont déjà très au courant des questions et ont fait beaucoup de travail. On pourrait utiliser cela comme un modèle pour le traitement d'autres questions plus complexes à l'avenir, donc je voudrais les applaudir.

Enfin, je voudrais aussi remercier le personnel de l'ICANN qui nous a aidés énormément et depuis longtemps. Merci à tous.

Je crois qu'il est temps d'aller boire quelque chose. Merci.

**[FIN DE LA TRANSCRIPTION]**